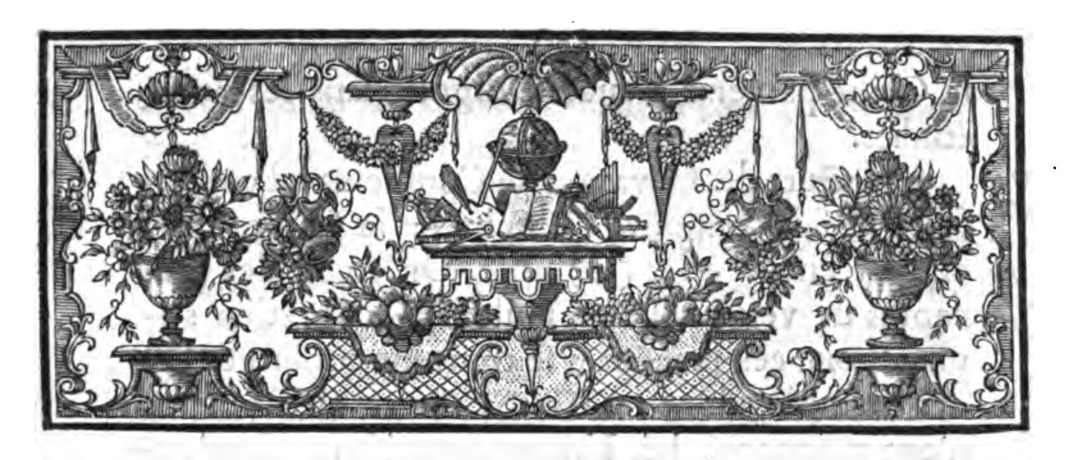


IDÉE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT ET DE LA MORALE DES CHINOIS.

*Tirée particuliérement des Ouvrages * de* CONFUCIUS.

Utilité de la lecture des Ouvrages de Confucius.

C'EST particuliérement dans les Ouvrages de Confucius qu'il faut puiser les maximes du Gouvernement & de la Morale des Chinois : il est en même tems leur Philosophe & leur Législateur, & l'on ne peut à

* Les Ouvrages de Confucius ont été imprimés à Paris en 1687 en un seul Volume In-folio qui a pour titre : *Confucius Sinarum Philosophus, sive Scientia Sinensis latinè exposita studio & operâ Prosperi Intorcetta, Christiani Herdtrich, Francisci Rougemont, Philippi Couplet, Patrum Societatis* JESU, *jussu Ludovici Magni, eximio Missionum Orientalium & Litterariæ Reipublicæ bono, è Bibliothecâ Regiâ in lucem prodit ; adjecta est Tabula Chronologica Sinicæ Monarchiæ ab hujus exordio ad hæc usque tempora.* C'est-à-dire, *Confucius Philosophe des Chinois, ou la Science des Chinois exposée en latin par les soins des Péres Prosper Intor-*

la Chine parvenir à aucune dignité sans les avoir étudiés.

Lecture des Ouvrages de Confucius, utile pour l'étude des Loix naturelles.

La lecture des Ouvrages de Confucius est curieuse, elle fait connoître l'Empire de la Chine; mais elle est encore plus (1) utile. On y voit des préceptes de vertu dont un Philosophe Chrétien s'aplaudiroit: ces préceptes se trouvent confirmés par des exemples dont les Héros Grecs ou Romains n'ont point aproché. Un autre motif encore m'engage d'en faire l'extrait: les livres du Philosophe Chinois font voir ce que la nature seule est capable de faire, lorsqu'on écoute ses conseils. Ces sortes d'ouvrages font beaucoup mieux connoître les Loix naturelles, que ceux des Jurisconsultes modernes. Beaucoup ont traité des Loix civiles, en sorte même qu'on peut dire qu'il y en a trop: quelques-uns, mais trop peu, ont traité du Droit naturel;

cetta, Christian Herdtrich, François Rougemont & Philippe Couplet de la Compagnie de JESUS, *par l'ordre de Louis le Grand, pour l'avantage des Missions Orientales & de la Republique des Lettres, tirée de la Bibliothéque du Roy, suivie d'une Table Chronologique de la Monarchie des Chinois depuis son origine jusqu'à présent.* C'est de ce livre particuliérement qu'on a tiré cette Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois. Il faut remarquer que ce n'est point de Confucius que l'on tient ses Ouvrages, mais d'un de ses Disciples qui a eu soin de les recueillir, & de conserver à la postérité la mémoire des Discours & des Sentences de ce Grand Philosophe.

(1) Les sentimens des Chinois sur la Divinité & le culte dont on doit l'honorer, sont le sujet de plusieurs livres qui ont paru en grand nombre, & dont les discussions tiennent plus de l'animosité que de l'examen: elles ont fait naître à tout le monde l'envie de connoître la Chine. Peu de personnes ont cherché cette connoissance dans les livres de Confucius; l'esprit de parti dont on étoit ocupé, n'a point permis de l'envisager par les endroits estimables; il a tenu lieu de tout autre apas, & en a même fait trouver dans des subtilités purement métaphysiques. On ne lit point les Ouvrages de Confucius, parce qu'on ne connoît pas toute leur beauté. Nos études sont intéressées; Confucius est un Philosophe Chinois, la Chine est bien éloignée: en voilà assez pour nous empêcher de les lire: honteuses réfléxions! fausses conséquences!

aucun ne l'a fait d'une maniére à n'en laisser point souhaiter un nouveau traité.

Je commencerai par l'Histoire abrégée de la vie de Confucius ; elle sera suivie d'une idée générale de l'Empire de la Chine (2) : je parlerai ensuite de l'amour réciproque des Péres & des Enfans, fondement principal de la politique des Chinois : de leur Gouvernement ; & de leurs soins pour l'Agriculture & le Commerce. Je raporterai les diférens traits dont Confucius caractérise la Vertu, le Sage & les Loix : je finirai par les préceptes que donne ce Philosophe pour bien gouverner.

Division & ordre des matiéres en 7 articles.

I.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA VIE DE CONFUCIUS.

CONFUCIUS tiroit son extraction d'un des premiers Empereurs. Il naquit 551 an avant la venuë de Notre-Seigneur. Ses descendans ont aujourd'hui le titre de Ducs ; c'est la seule famille éxemte de tribut : elle réside à *Kioseü*, Ville natale de Confucius, dans la Province de *Kanton*, & compte plus de 4400 ans d'ancienneté. La maison de ce grand Philosophe subsiste encore, & les Empereus vont quelquefois la visiter.

Extraction, naissance & postérité de Confucius.

Confucius vivoit d'une maniére très-dure ; il ne mangeoit que les viandes les plus communes & les plus faciles à préparer : il ne buvoit que de

Sa maniére de vivre.

(2) Cette idée générale de l'Empire de la Chine, est tirée particuliérement des Tables Chronologiques qui sont à la suite des Ouvrages de Confucius.

l'eau, & couchoit sur la dure : il n'avoit point d'autre chevet que son bras placé sous sa tête. Cette maniére de vivre avoit pour lui, ainsi qu'il le disoit lui-même, de plus grands agrémens que n'en a la vie la plus voluptueuse pour la plûpart des hommes.

Le progrès de ses connoissances.

Il s'apliqua d'abord à connoître les préceptes des Anciens. A trente ans, il fut si constant & si ferme, que rien n'étoit capable de le détourner de l'étude de la Philosophie ; aucune chose ne l'ébranloit, il ne craignoit plus les événemens de la fortune. A quarante, il s'étoit rendu certain dans ses connoissances ; il n'hésitoit plus, & ses doutes s'évanouirent. A cinquante ans, il reconnut la Providence, & conçut la nécessité de rapeller toutes ses actions à la pure lumiére de la raison. A soixante, la force de son entendement se trouva portée à sa perfection. Enfin à soixante & dix ans, il lui étoit plus facile de faire le bien, que de penser le mal.

Sa mort & sa mémoire.

L'autorité de Confucius parmi les Chinois est plus grande que n'étoit chez les Grecs, celle de Socrate ou de Platon. Ce Philosophe eut jusqu'à 3000 Disciples : il mourut à 73 ans. On voit dans presque toutes les Villes des Colléges magnifiques bâtis en son honneur, avec ces Inscriptions ou d'autres semblables écrites en caractéres d'or : AU GRAND MAÎTRE, A L'ILLUSTRE ROI DES LETTRE'S. Rien ne fera mieux connoître le caractére de ce grand Homme, que les sentimens de vertu & d'humanité dont sont remplis ses ouvrages.

II.

IDÉE GÉNÉRALE

DE L'EMPIRE DE LA CHINE.

Grandeur de la Chine, nombre de ses Habitans, & revenus de l'Empereur.

L'EMPIRE de la Chine se divise en quinze Provinces, qui pourroient à cause de leur grandeur & de leurs richesses être regardées comme de grands Royaumes. Ce vaste pays est habité par soixante millions d'hommes, sans compter les femmes, les enfans, les Troupes & les Lettrés. Ce nombre paroît presqu'aussi incroyable que les revenus immenses que le Traducteur de Confucius atribuë à l'Empereur. Il les fait monter à 150 millions de piéces d'or qu'il évaluë à quatre florins de Hollande; ce seroit sur le pié de 27 livres le marc d'argent, environ 720 millions.

Dimensions de la grande muraille.

Le mur qui sépare la Chine d'avec la Tartarie, est de tout ce qu'on peut dire ce qui fait sentir davantage la puissance & la grandeur des Chinois, parce que c'est ce qu'il y a de plus réel. Il a 400 lieuës de long, près de 500 si on en suit tous les circuits; 30 coudées de haut, 12 de large, & 15 dans quelques endroits. Ce mur fut élevé 215 ans avant la venuë de Notre-Seigneur. Le Corps qui en avoit autrefois la garde étoit de près de 700 mille hommes.

Nation Chinoise est civilisée.

On s'est imaginé que les Chinois étoient des barbares: ce que nous pensions d'eux, ils le pensoient de nous avant que de nous connoître: ce sont les Peuples les plus polis de l'Asie. Ils ont eu la connoissance de la plûpart des sciences & des arts

avant nous. Ils joignent à la pratique des vertus morales, l'usage de celles qui font les agrémens de la société civile ; & sont, comme dans ce pays-ci, grands faiseurs de complimens. Si nous parlons de leur Pays, c'est avec mépris ; nous le plaçons à un coin de terre : & leurs Ecrivains en parlent avec une dignité que nos Géographes ont ignorée en parlant de l'Europe. Lorsqu'on voit dans leurs Ecrits : LE MILIEU DU MONDE, LE JARDIN DE L'UNIVERS, ces termes (3) désignent par eux-mêmes l'Empire de la Chine ; ils sont consacrés par l'usage, & ne sont point susceptibles d'un double sens.

Antiquité Chinoise fabuleuse.

L'Antiquité Chinoise est remplie d'un grand nombre de fables que les Chinois eux-mêmes reconnoissent pour telles. Ce défaut leur est commun avec les Nations les mieux policées, les Egyptiens, les Grecs & les Romains. Les Chinois font le Monde beaucoup plus vieux qu'il n'est véritablement, désignent le jour & l'heure que le Ciel & la Terre ont commencé d'être : ces fables sont néanmoins parsemées de quelques traits de vérité ; on y trouve que l'homme fut formé du limon de la terre.

Religion des Chinois. Leur idée sur la Divinité.

La plus grande partie des Chinois est aujourd'hui dans l'Idolatrie : la secte des Lettrés a une religion particuliére. Ils semblent se faire une Divinité de je ne sçai quelle vertu répanduë dans l'Univers ; & surtout dans le Ciel matériel son principal instru-

(3) Les Chinois pour exprimer leur pays, se servent d'un mot composé de deux autres, & qui signifie l'*Empire du milieu*. Le nom de la *Chine* a été inventé par les Portugais, qui ont ainsi apellé cette Contrée du mot *Sin*, dont les Chinois se servent pour se saluer lorsqu'ils se rencontrent.

ment : si ce sont des Athées, c'en est une espéce singuliére. L'erreur qu'ils suivent n'a pû entrer dans leur esprit, qu'en s'acomodant à l'idée naturelle qu'on a de Dieu, & en donnant à leur Etre chimérique les traits de la Divinité.

Origine & cause du culte de l'Idole Foe'.

Les Chinois n'ont pas toujours servi les Idoles, & ce n'est point à la légéreté qu'il faut imputer la cause de leur changement. Ils ont changé, pour ainsi dire, avec poids & mesure : ils avoient apris de Confucius à regarder les novateurs, surtout en matiére de (4) religion, comme des pestes dangereuses à un Etat. Voici donc la raison de leur changement. Confucius disoit souvent, *Que l'Homme Saint, envoyé du Ciel, viendroit dans l'Occident.* Il faut remarquer que la Palestine est à l'Occident de la Chine. Ces paroles semblent anoncer la venuë du Messie ; peut-être que Dieu inspiroit alors à ce Philosophe un esprit de prophétie. Soixante & cinq ans après la Naissance de Jesus-Christ, l'Empereur *Mimti* poussé par les paroles du Philosophe, & plus encore, comme le raportent les Chinois par l'image de ce grand homme qui lui aparut en songe, envoya en Occident pour y chercher *le Saint & la Sainte Loy.* Mais ces Envoyés ayant abordé à une certaine Isle & n'ayant osé pousser plus loin, s'avisérent de prendre une Idole qu'ils y trouvérent. C'étoit la Statuë d'un Philosophe apellé *Foé*, qui avoit paru dans les Indes environ 500

(4) Pour faire connoître combien l'esprit de cette Nation est énemi de toutes nouveautés en fait de religion, c'est qu'un de leurs Empereurs s'étant fait déclarer Chef d'une secte particuliére, tous les Historiens atribuent à l'atrocité de son sacrilége, les fâcheux événemens dont Dieu permit que son Régne fût une suite continuelle.

ans avant Confucius. Depuis ce malheureux tems la plûpart des Chinois ont servi les Idoles.

Epoque de l'Empire des Chinois.

Celui que les Chinois regardent comme le Fondateur de leur Nation c'est *Fohi.* Ils le font commencer de régner 2952 ans avant la Naissance de Notre-Seigneur. Leur histoire depuis ce tems est suivie avec cet ordre & cet arangement qui est propre à la vérité : il seroit aussi peu équitable de ne vouloir pas s'y rendre, que de croire aveuglément tout ce qui précéde cette époque. Des diférens sistémes de Chronologie, celui des *Septante* est le seul qui puisse s'alier avec les Chronologies Chinoises : elles deviennent pour ce sistéme une espéce de preuve.

FOHI *rassemble les Chinois & en forme un peuple.*

Sous le régne de cet Empereur, les Peuples de la partie Orientale de la Chine vivoient épars dans les forêts comme des Sauvages, sans nulle sorte de commerce ni de liaison : il les a rassemblés, les a rendus sociables, en a fait des hommes : il les a unis par des mariages, & ce que nous ne croirions pas, il les a surtout adoucis par les charmes de (5) l'harmonie.

Nombre des Empereurs, diférentes Races, Race régnante.

L'Empire de la Chine a été gouverné par une suite de plus de 250 Empereurs sous 22 Races. Celle qui régne est Tartare ; sa domination est apellée *Sainte* par les Chinois: c'est en Tartarie qu'on envoye les criminels qui n'ont point mérité la mort. On espére que le climat qui est dure, changera dans leur postérité le naturel vicieux du sang de leurs péres, & en fera des hommes vertueux.

(5) Les Chinois sont encore aujourd'hui grands amateurs de la musique. Les Philosophes & Législateurs anciens regardoient la musique comme une afaire d'Etat. Ils jugeoient par l'acord de toutes ses parties, de celui qui doit régner entre toutes celles d'un Etat.

L'Histoire

L'Histoire de la Chine est remplie de traits d'une générosité si héroïque, qu'ils nous paroîtront incroyables. On y voit des Princesses & des femmes du menu peuple se donner la mort pour conserver leur honneur ; des Magistrats se démettre de leurs Emplois, pour fuir les désordres de la Cour ; des Philosophes censurer des Rois sur leur Trône ; des Fréres mériter également la Couronne, disputer à qui ne l'aura pas, fuir, & par là triompher d'eux-mêmes & réciproquement l'un de l'autre : enfin des Empereurs qui ne font point dificulté de vouloir mourir pour apaiser la colére du Ciel, & procurer la paix à leur peuple ; & des Sujets qui sacrifient ce qu'ils ont de plus cher pour conserver la famille de leur Empereur. Je raporterai ces deux derniers faits avec leurs circonstances.

Traits de l'histoire des Chinois.

Sous le régne de l'Empereur *Chimtam* (6), la Chine fut afligée d'une famine causée par une sécheresse de 7 ans. Le Mandarin (7) qui présidoit aux choses célestes, fit sçavoir à l'Empereur que le Ciel ne s'apaiseroit point par le sang des victimes ordinaires, & que dans cette derniere extrémité, il faloit pour dernier remede lui ofrir du sang humain. L'Empereur se choisit lui-même pour victime : il se prépare à ce sacrifice qui doit opérer le salut de son peuple, par trois jours de jeûne & de

Premier trait d'histoire.

(6) Environ 1755 ans avant la venuë de Notre-Seigneur. C'est une question qui seroit digne d'être examinée, si ce ne sont point les sept années de disette qui ont afligé l'Egypte.

(7) Nous apellons *Mandarins* les Oficiers qui ont quelque Commandement ou quelque Jurisdiction. Il y en a pour la Guere, les Finances & la Police : ce nom est de l'invention des Portugais qui ont ainsi apellé les Oficiers Chinois du mot latin *mandare*, qui signifie *ordonner*, *commander*.

prieres, se fait couper les cheveux & une barbe que 90 ans avoient blanchie & renduë respectable : enfin au troisiéme jour il fait ateler à son char deux chevaux blancs, & lui-même couvert d'une peau de brebis, va jusqu'au pié d'une montagne près de la Ville : il en gagne le sommet en rempant sur ses mains pour s'humilier & se conformer davantage à l'idée d'une victime. Il s'adresse au Ciel pour obtenir le salut de son Peuple, & le prie de ne point venger sur ses Sujets les défauts de son Gouvernement. Une pluie abondante qui survint & qui fut la source d'une grande fertilité, conserva cet Empereur pour faire le bonheur de son Peuple & servir d'exemple à l'Univers.

Second trait d'histoire.

L'Empereur *Livam* (8) s'étoit rendu éxécrable par ses cruautés ; elles révoltérent son Peuple, & il fut obligé de chercher son salut dans la fuite. Le Peuple en furie déchargea toute sa haine sur sa famille & en fit un massacre général. Le Ministre avoit retiré un des enfans de cet Empereur ; le Peuple en fureur le lui demande, le Ministre lui abandonne le sien, conserve celui de son Maître, & trouve les moyens de le faire monter sur le Trône, après que l'Empereur fut mort dans sa retraite. Cette action ne réalise-t'elle pas les belles fictions des Romans, ou plûtôt ne les surpasse-t'elle point ? Trouve-t'on des exemples vrais ou faux d'un zéle si constant pour la famille d'un Empereur qui étoit odieux & qui méritoit de l'être ?

(8) Environ l'an 920 avant la venuë de Notre-Seigneur.

III.

PRINCIPE

DE LA POLITIQUE DES CHINOIS.

LA POLITIQUE des Chinois est particuliérement fondée sur l'amour réciproque des Péres & des Enfans. Ils ont fait du premier sentiment de la nature, le premier principe de leur politique : l'Empereur est apellé le *Pére* de tout l'Empire, & le Mandarin est le *Pére* de la Ville qu'il gouverne. *Je regarde*, dit l'Empereur TAIÇUM, *mon Empire comme un Pére sa famille, & j'embrasse de cœur tous mes Sujets comme de tendres Enfans à qui j'aurois donné le jour.*

L'amour des Peres pour leurs Enfans est le fondement de la politique des Chinois.

Paroles remarquables d'un Empereur.

Cette idée de *Pére* s'est tellement imprimée dans l'esprit de cette Nation, qu'on ne louë presque jamais l'Empereur que de l'afection qu'il a pour ses Sujets. Le tour ordinaire des éloges qui lui sont adressés, est une allusion de ses actions à celles d'un bon *Pére* de famille. Outre la paye que l'Empereur donne à tous les Oficiers de sa Cour, il leur fait distribuer tous les jours une certaine quantité de vivres & de toutes sortes de munitions ; il en use à leur égard comme un *Pére* qui nourrit sa famille. Les Mandarins s'assemblent deux fois par mois en cérémonie dans un lieu où l'on lit une ample instruction pour le Peuple : cette pratique est ordonnée par un statut de l'Empire ; le Gouverneur fait en cela l'ofice d'un *Pére* qui instruit sa famille.

Les Docteurs & Philosophes Chinois répétent

Le gouverne-

ment d'une famille doit servir de modele à celui d'un Empire.

continuellement dans leurs livres que le Gouvernement d'une famille doit servir de modéle à celui d'un Etat. Les anciens Empereurs, dit Confucius, pour aprendre à bien gouverner l'Empire s'étudioient à bien gouverner une Province; pour bien gouverner une Province ils s'apliquoient au bon réglement de leur famille, afin qu'elle pût servir de modéle à toutes les autres; ce qu'ils faisoient en prenant un soin extraordinaire de leur propre personne, afin d'être eux-mêmes un exemple de vertu à tous leurs Courtisans, & à tous leurs domestiques: car enfin, ajoute-t'il, celui qui ne sçait point se gouverner est encore moins capable de gouverner sa famille, & qui ne peut gouverner sa famille ne pourra gouverner un Royaume. Les membres d'un Etat, dit ce même Philosophe dans un autre endroit, doivent se regarder comme membres d'une même famille; les Sujets doivent à leur Prince l'obéissance comme s'il étoit leur Pére, se doivent entr'eux l'amour & la charité comme s'ils étoient Fréres; les Petits doivent aux Grands du respect comme à leurs Aînés, & ceux-ci leur doivent de la condescendance comme à leurs Puînés: le Prince leur doit à tous de la clémence & de la bonté comme à ses propres Enfans: s'il est obligé de les châtier, il doit le faire comme un Pére son Enfant; la main qui le frape apréhende de le blesser.

Se gouverner soi-même pour bien gouverner les autres.

Les défauts d'un Pére & la dignité du rang où un Enfant se trouveroit élevé, rien ne doit altérer le respect que ce fils doit à son Pére: il doit être, dit Confucius, dans une perpétuelle apréhension

de rien faire qui puiſſe lui déplaire ; cette crainte doit toujours l'ocuper : un Magiſtrat ne doit jamais ſe relâcher dans ce juſte devoir, ſon exemple doit inſtruire le peuple : l'Empereur lui-même doit ſe comporter envers ſes parens avec toute ſorte d'égards ; c'eſt le moyen le plus infaillible de s'atirer ceux des peuples, ils lui obéiront comme à leur Pére commun, cet amour s'élevera de l'Empereur juſqu'au Ciel qui eſt le Pére de tous les hommes & le principe de toute puiſſance : le juſte Ciel récompenſera abondamment de ſi belles vertus, & l'on verra partout régner la paix. Le Roi & ſes Sujets ne ſeront plus qu'une même famille, & le Royaume qu'une ſeule maiſon, où les Sujets obéiront à leur Roi comme à leur Pére, & le Roi aimera ſes Sujets comme ſes Enfans. Il confirme ces paroles par l'exemple d'un Empereur dont le régne a été un des plus longs & des plus heureux ; c'eſt au reſpect qu'il eut pour ſon Pére qu'il atribuë tous ſes ſuccès : à l'entendre parler, l'on diroit qu'il ſçavoit la promeſſe que Dieu a faite dans le Décalogue à ceux qui honoreroient leurs Péres & leurs Méres.

Bel exemple de l'amour d'un Enfant pour ſon Pére.

Je raporterai un trait qui fera connoître la délicateſſe de l'amour qu'ont les Chinois pour leurs Péres. Un Magiſtrat (9) mérita la mort pour ne s'être point acquité avec intégrité de ſa Charge. Son fils âgé de 15 ans fut ſe jetter aux piés de l'Empereur & lui ofrit ſa vie pour conſerver celle de ſon Pére : l'Empereur touché de cette marque de tendreſſe acorda au fils la grace du Pére, & voulut

(9) Vers l'an 540 depuis la venuë de Notre-Seigneur.

pour récompenſer la vertu de ce généreux Enfant, le diſtinguer par des marques d'honneur, mais il les refuſa, en diſant qu'il ne vouloit point d'une diſtinction qui lui rapelleroit continuellement l'idée d'un Pére coupable.

Rigueur du deuil de la mort des Péres.

Les Chinois pendant trois ans que dure le deuil de leur Pére, ne ſont couverts que de toile, ne ſe nourriſſent qu'avec le ris le plus commun, & ne boivent que de l'eau. Ils font ſouvent les mêmes cérémonies devant leurs images qu'ils conſervent religieuſement dans leurs maiſons, comme s'ils étoient véritablement préſens.

Autorité des Péres ſur leurs Enfans.

L'autorité des Péres ſur leurs Enfans eſt tout-à-fait grande. Si un Pére acuſe ſon fils de quelque faute devant le Mandarin, il n'a beſoin d'aucune preuve; on ſupoſe toujours qu'il a raiſon, & qu'un Enfant eſt coupable dès que ſon Pére n'eſt pas content. Lorſqu'un Enfant ſe trouve incorrigible & que l'on craint de lui quelque action capable de déshonorer ſa famille, les parens peuvent avec l'autorité du Magiſtrat politique qui eſt le Pére de tous les Citoyens, s'aſſembler dans la Sale des Ancêtres & le condanner à mort.

Châtiment du Parricide.

Quelques Empereurs ont pris le deuil pour un mois, & l'ont fait prendre à toute leur Cour, parcequ'un fils avoit frapé ſon Pére ou ſa Mére. S'il arrivoit qu'un fils fût aſſez furieux pour tuer ſon Pére ou ſa Mére, alors tout l'Empire eſt en mouvement, & la Province où ce crime a été commis en eſt toute alarmée. Les Mandarins ſont dépoſés & les proches parens ſévérement punis, pour n'avoir point eu ſoin de veiller à ſes mœurs & de le

reprendre ; car un si méchant naturel avoit déja dû se faire connoître en d'autres ocasions, & l'on ne peut parvenir que par dégrés à un atentat si abominable. Pour ce qui regarde le coupable, il n'est point d'assez grand suplice dont on ne s'avise pour le punir : on le coupe en mille pieces, on le brûle, on détruit sa maison jusqu'aux fondemens, on renverse celles de ses voisins, & on dresse partout des monumens pour éterniser le châtiment d'un si horrible excès.

IV.

DU GOUVERNEMENT DES CHINOIS.

Genre du Gouvernement de la Chine.

LA CHINE est gouvernée par un seul Monarque : il peut choisir son successeur, non-seulement parmi les Princes de son sang, mais encore parmi ses Sujets. Un sentiment de vertu a quelquefois porté des Empereurs à exclure leurs fils de leur succession, pour y apeller des personnes plus dignes du Trône. L'Empereur *Xun* y parvint par cette voye. C'est de lui que dit l'Historien en faisant allusion à la situation du Trône des Empereurs qui est tourné vers le Midy : *Il gouvernoit par son repos, il regardoit le Midy avec toutes ses vertus, & laissoit aller toutes choses suivant leur cours.* Une réputation de piété, d'obéissance & de prudence étoit ce qui l'avoit fait élever de la charuë au Trône : l'Empereur *Yao* en lui remettant la Courone lui dit ces paroles remarquables, *J'ai reçû cet Empire du Ciel, mes prédécesseurs l'en avoient reçû, je te le défere de son ordre,*

Le Laboureur XUN est élevé à l'Empire à cause de son mérite : Son éloge.

il faut lui obéir, il te ſera toujours favorable lorſque tu le ſeras à tes Sujets. Voici un autre trait qui confirme la même idée ſur l'origine de la puiſſance des Rois. Un Empereur ayant été pris par un rebelle & amené devant lui ſans donner aucune marque de trouble, ce rebelle ne put avec toute ſa férocité ſoutenir ſa préſence, & ſaiſi d'une ſueur froide, il s'écria, *Qu'il eſt dificile de réſiſter à la Majeſté d'une Puiſſance qui vient du Ciel.*

Idée des Chinois ſur l'origine de la puiſſance des Rois.

L'autorité de l'Empereur eſt deſpotique, mais pour peu qu'il ſoit ſenſible à ſa réputation ou à ſes intérêts, il ne ſauroit en abuſer longtems. Les Loix lui ſont ſi favorables qu'il ne peut les violer ſans donner quelqu'ateinte à ſon autorité, ni en faire de nouvelles ſans expoſer l'Etat à quelque révolution. La maniere dont on expoſe l'hiſtoire de ſon régne eſt ſeule capable de le modérer : un certain nombre de perſonnes choiſies remarquent avec ſoin toutes ſes paroles & ſes actions, chacun d'eux en particulier & ſans le communiquer aux autres, les écrit ſur une feüille volante à meſure que les choſes ſe paſſent, & les jette dans un Bureau par une ouverture qui y eſt ménagée : le bien & le mal y ſont racontez ſimplement ; & afin que la crainte ou l'eſperance n'y ayent aucune part, ce Bureau ne s'ouvre jamais durant la vie du Prince. De ces diférens mémoires confrontés les uns avec les autres, on compoſe l'hiſtoire de ſa vie, ou pour ſervir d'exemple à la poſtérité, ou pour être l'objet de la cenſure publique.

L'autorité de l'Empereur eſt deſpotique : ſages moyens dont elle eſt modérée.

L'Empereur tient ſa Cour à *Peckin*, & c'eſt dans cette Ville que réſident les Cours Souveraines qui gouvernent

Cours Souveraines de PECKIN.

gouvernent l'Etat sous son autorité. La premiére (10) est composée des Ministres d'Etat qui examinent toutes les grandes afaires, qui en font le raport & qui reçoivent les derniéres résolutions de l'Empereur. Chacune a sa Jurisdiction particuliére; & dans toutes il y a un Mandarin qui veille aux intérêts de lEmpereur, & les délibérations n'ont lieu qu'après que ce Prince les a autorisées.

Administration de la Justice. Edit d'un Empereur à ce sujet.

La Justice se rend sans rétribution; le Juge a ses apointemens réglés. L'Empereur *Taïçum* (11) avoit fait un Edit qui défendoit aux Magistrats de recevoir aucun présent sous peine de mort; & en même tems pour les éprouver, il les avoit fait solliciter sous main: il condanna à mort ceux qui n'eurent point la force de résister, & ses ordres alloient être éxécutés, lorsque son Ministre lui remontra qu'à la vérité ces Magistrats étoient coupables, mais qu'il l'étoit aussi de les avoir poussés artificieusement à violer la Loi. Cette réfléxion toucha l'Empereur & il leur fit grace.

La vertu & le mérite sont l'ame du Gouvernement des Chinois.

Les Charges ne s'achetent point, c'est l'Empereur qui les donne, & pour les acquerir il faut s'en rendre digne. Avant que d'élever quelqu'un à quelque dignité, on fait une information de sa vie, de ses mœurs & de sa capacité. L'histoire des Chinois

(10) Outre cette Cour des Ministres d'Etat, il y en a encore six autres. La premiére a vûe sur les Mandarins; la seconde léve les tributs & tient compte de l'emploi des Finances; la troisiéme préside à la conservation des anciennes Coutumes, & régle tout ce qui regarde la Religion, les Sciences, les Arts & les Afaires Etrangeres; la quatriéme a jurisdiction sur les Troupes & les Oficiers qui les commandent; la cinquiéme juge souverainement des crimes; enfin la sixiéme ordonne & dirige les Ouvrages publics & les Bâtimens Royaux.

(11) Vers l'an 630 depuis la venuë de Notre-Seigneur.

nous apren d que ſous le regne de VÛVAM, *l'homme le plus vertueux étoit le plus riche & le plus puiſſant*. Peut-on faire un plus bel éloge? ne rend-t'il pas croyable ce qu'on lit dans leur Chronologie, *Que ſous un de leurs Empereurs, pluſieurs Nations touchées de leurs vertus, ſe ſoûmirent à leurs Loix*.

Les Chinois ne reconnoiſſent d'autre Nobleſſe que la vertu, & d'autre Rang que celui où l'on eſt élevé par les Charges. Par cette ſage politique, ils font fleurir le commerce que l'oiſiveté de la Nobleſſe a coutume de ruiner. Pluſieurs Empereurs ont porté la vertu au point d'ordonner par des Edits, qu'on les avertît de leurs défauts.

Bel exemple de vertu dans les Empereurs.

Quand un Mandarin s'aſſied ſur ſon Tribunal pour donner audience, ou qu'il ſe léve pour la finir, on l'anonce au Peuple par une décharge de trois coups de canon. Aucun Mandarin ne peut être Gouverneur de ſa propre Ville, ni de ſa Province. Le Parent d'un Gouverneur de Province, ne peut être Gouverneur d'une Ville de ſon diſtrict. On prend ces précautions afin que le Peuple ſoit gouverné avec plus d'équité: elles aſſûrent auſſi la tranquilité de l'État. Un Gouverneur ne peut guéres ſe faire un parti dans une Province où il eſt pour ainſi dire étranger, & où rien ne le peut ſoutenir contre la puiſſance de l'Empereur. L'abus qu'il feroit de ſon autorité feroit moins propre à l'augmenter, qu'à la lui faire perdre entiérement.

Maniére auguſte d'anoncer l'Audience du Magiſtrat.

Chinois ne peut être Gouverneur dans ſa Province. Raiſons de juſtice & de politique.

On retient à la Cour les enfans des Mandarins qui gouvernent les Provinces, ſous prétexte de les bien élever; mais en éfet pour ſer-

Fils des Mandarins, ôtages de la fidélité de leurs Péres.

vir d'ôtages en cas que leurs Péres manquent à la fidélité qu'ils doivent à l'Empereur. Le moindre soulévement dans une Province est imputé au Gouverneur, & s'il continuë plus de trois jours, il en est responsable sur sa tête : c'est, disent les Loix, la faute d'un Pére si sa famille n'est pas tranquille ; un Peuple content de ses Maîtres ne songe point à s'en défaire, & lorsque le joug est doux, on se fait un plaisir de le porter. Quand il s'est commis dans une Ville un vol considérable ou un assassinat, il faut que le Mandarin découvre les voleurs ou les assassins, autrement il est privé de sa Charge.

Mandarin responsable sur sa tête du soulévement de sa Province. Raison de cette loi.

Les Magistrats engagés par leur propre intérêt de découvrir les auteurs du crime.

Pour que les Mandarins ne se relâchent point dans l'éxercice des devoirs que leur prescrivent les Loix, les Empereurs font quelquefois une visite générale de l'Empire ; ils écoutent les plaintes de tout le monde & punissent sévérement les Magistrats qui se trouvent coupables d'injustice. Cette conduite inspire aux Mandarins une crainte qui produit le bien des Peuples, & qui rend un Empereur l'objet des plus cheres délices de ses Sujets. *Quamvuti* dans la visite de son pays natal, mangeoit avec les Gens de la Campagne : cet Empereur y avoit été élevé, & avoit apris à connoître les miseres du Peuple par sa propre expérience.

Visite que font les Empereurs pour contenir les Magistrats dans leur devoir.

On fait tous les cinq ou sept ans une information des mœurs des Mandarins. Leur Nom, leur Patrie, leur dégré de Littérature, ainsi que ceux des Préfets Militaires sont portés tous les trois mois dans un livre, & ce livre est envoyé de la Cour dans toutes les Provinces. On y envoye pareillement

Calendriers envoyés par tout l'Empire.

une eſpece de Calendrier qui anonce les éclipſes du Soleil & de la Lune, & les dernieres réſolutions de l'Empereur dans ſes Conſeils. S'il eſt arrivé un événement extraordinaire dans une Province, on le fait ſavoir à la Cour après que la vérité en a été publiquement reconnuë ; & de la Cour on le répand dans toutes les parties de l'Empire par des Couriers qui ſont poſés à une certaine diſtance l'un de l'autre.

Police de l'Empire de la Chine.

La Police de l'Empire de la Chine eſt tout-à-fait admirable. Les portes des Villes ſe ferment à la nuit & chacun ſe retire dans ſa Maiſon. Les honêtes gens, diſent les Chinois, doivent au tems de la nuit veiller à la ſûreté de leurs enfans, ou prendre du repos pour être le jour plus en état de procurer celui de leur famille. En un mot, l'Etat a réglé toutes choſes & même les moindres minuties, les ſaluts, les viſites, les feſtins, & les lettres qu'on s'écrit.

Adminiſtration des Finances.

La levée des deniers publics ſe fait avec un grand ordre, ſans qu'il ſoit beſoin d'y employer un grand nombre d'Oficiers. On a meſuré toutes les Terres, on a compté toutes les familles ; & ce que l'Empereur doit retirer des fruits ou de la Capitation eſt déterminé : chacun porte ſa contribution chez le Gouverneur de la Ville ; on ne confiſque point les biens de ceux qui y manquent, de crainte que cette confiſcation n'entraîne après elle la ruine entiére d'une famille, mais on met les perſonnes en priſon, on les châtie ſévérement juſqu'à ce qu'ils ayent ſatisfait. Ces Gouverneurs portent leur recette à un des premiers Mandarins de la Province qui en eſt comptable à la Cour Souveraine des Fi-

nances. Une grande partie des deniers Royaux se consomme dans les Provinces mêmes pour les pensions, les apointemens, le payement des Troupes & les ouvrages publics; le reste est porté à *Peckin* pour les besoins ordinaires du Palais, de la Ville & de l'Empire.

Emploi des Finances.

Les Chinois ne soufrent guéres que les Etrangers s'établissent dans leur pays. Ce ne sont plus, disent-ils, les membres d'une même famille, élevés dans les mêmes sentimens, acoutumés aux mêmes idées. La diférence des Peuples entraîne nécessairement une diversité de coutumes, de langues, d'humeurs & de religions qui produisent la division & le désordre. Le respect qu'ont les Chinois pour leurs Ancêtres & pour tout ce qui vient d'eux, les rend énemis de toutes nouveautés & par conséquent des Etrangers qu'ils regardent comme des Gens nouveaux. Leur Monarchie qui est la plus ancienne de l'Univers ne s'est soutenuë si longtems, que par l'aversion naturelle qu'ils ont pour le changement, & par un usage uniforme & continuel de Loix & de coutumes.

Chinois énemis de la nouveauté & des Etrangers.

V.

DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE DES CHINOIS.

L'AGRICULTURE est un des principaux objets de l'atention du Gouvernement Chinois. Confucius l'apelle la Baze de l'Empire & l'Elément du Peuple. Au Printems l'Empereur lui-même va solen-

Eloge de l'Agriculture. Elle est éxercée par les Empereurs.

nélement labourer quelques sillons pour animer par son éxemple les laboureurs à la culture des terres. Autrefois les fruits qui provenoient de ce labour étoient oferts au Ciel. Les Mandarins de chaque Ville en usent de même. Une pluye tombée à propos est un sujet de leur rendre visite & de les complimenter. La Chasse est défenduë pendant cinq mois de l'année, afin qu'on ne fasse point de tort aux moissons. Un parfait Mandarin (c'est le caractére qu'en a fait un Mandarin même) visite au Printems toutes les Campagnes, il honore de quelque distinction le Laboureur vigilant, & punit celui qui néglige ses terres & les laisse en friche; il aide ceux qui ne sont pas en état de les cultiver : si le Laboureur n'a pas de quoi avoir un bœuf pour cultiver son champ & manque de grains pour l'ensemencer, il lui avance l'argent nécessaire & lui fournit des grains : en Automne quand la récolte est faite, il se contente de reprendre son avance sans intérêt. Par cette conduite le Peuple goûte le plaisir d'avoir un Magistrat charitable, le Laboureur n'épargne point sa peine, les campagnes deviennent un spectacle agréable aux yeux; dans les hameaux femmes & enfans, tout est dans la joye : partout on comble le Mandarin de bénédictions.

Caractére d'un parfait Mandarin.

Soins des Chinois pour l'Agriculture & la distribution des eaux.

La Chine est coupée par des canaux qui augmentent beaucoup la fertilité naturelle des terres. Il y a dans chaque Province un large canal renfermé entre deux petites levées de pierre, & qui tient lieu de grand chemin. Ce canal se décharge à droit & à gauche dans plusieurs autres qui se divisent en un grand nombre de ruisseaux pour porter par-

tout la fertilité & l'abondance. Les terres sont presque toutes au niveau afin que dans les tems de pluye l'eau se distribuë également partout, sans quoi les hauteurs demeureroient dans la sécheresse, tandis que les fonds seroient noyés. C'est ainsi même qu'en use le Laboureur dans la culture des colines; car il les coupe par dégrés & par étages depuis le pied jusqu'au sommet, pour que l'eau s'y imbibe & n'entraîne pas avec elle les semences & les sels de la terre.

Les Laboureurs jettent d'abord leurs grains sans ordre; ensuite lorsque l'herbe a commencé de croître, ils l'arrachent avec la racine & en font de petites gerbes qu'ils plantent au cordeau, afin que les épics apuyés les uns contre les autres soient plus en état de résister à la force des vents. *Industrie & adresse des Chinois dans l'Agriculture.*

On recueille du froment dans quelques Provinces du Nord, & du ris dans toutes les autres. Il y a de grands magazins à *Peckin* qui sont toujours remplis sufisamment pour la subsistance de cette grande Ville pendant 3 ou 4 ans. L'empereur *Venti* avoit fait bâtir par tout l'Empire des greniers publics: chaque famille y aportoit une certaine quantité de bled suivant son état & sa condition; ce bled étoit réservé pour ensemencer les terres & pour soulager les pauvres dans le tems de la disete. *Productions de la terre. Grands magasins remplis de grains.*

On ne voit dans les Plaines presqu'aucun arbre, tant les Chinois craignent de perdre un pouce de terre: le bois se tire de quelques montagnes qui se sont trouvées moins propres à la culture: il y en a où l'on trouve des mines de Fer, d'Estain, de Cuivre, de Mercure, d'Or & d'Argent. *Mines de diferens métaux.*

Le nombre des Peuples est si grand dans la Chine, que sans tous ces soins la terre ne produiroit pas assés de grains pour les nourrir tous. Il n'y a personne qui ne travaille : il n'est permis qu'aux aveugles & aux lépreux de demander l'aumône. Ceux qui ne travaillent point à la culture des terres, s'apliquent au commerce. Les Chinois sont fort intéressés & fort industrieux ; il ne faut point compter sur leur bonne foi : ils s'imaginent que le plus habile dans le commerce, est celui qui sait le mieux tromper. Pour le moindre gain, ils entreprennent les voyages les plus dificiles ; le commerce y est l'ame du peuple, & le principe de toutes ses actions.

Chinois intéressés & rusés dans le commerce.

Le grand commerce des Chinois se fait dans la Chine même, d'une Province à l'autre par le moyen des Canaux : elles se communiquent leurs richesses, & portent réciproquement dans le sein les unes des autres l'abondance de toutes choses. L'or n'y est point regardé comme monoye, il s'y achete avec de l'argent : la proportion entre ces deux métaux n'est pas la même qu'ici : on y donne une livre d'or pour dix d'argent, au lieu qu'en France il vaut quatorze fois & demi davantage.

Commerce intérieur de la Chine.

Sous les Empereurs Chinois, il n'étoit pas permis aux Etrangers d'entrer dans les Ports de la Chine, mais les Tartares plus passionnés pour l'argent que pour l'observation des anciennes Coutumes, les ont ouverts à toutes les Nations.

Les Chinois vont trafiquer dans les Indes où ils portent de la Soye, du Thé, des Porcelaines, des Ouvrages de Vernis, & cent autres curiosités de leur pays : ils vont surtout au Japon d'où ils raportent

Commerce des Chinois dans les Indes & dans le Japon.

portent beaucoup (12) d'or, & aux Philippines d'où ils raportent beaucoup d'argent, en ſorte que tout celui qui y vient du Mexique par la Mer Pacifique, ſe va rendre à *Kanton*, d'où il ſe répand dans tout l'Empire.

V I.

DE LA VERTU, DU SAGE, ET DES LOIX.

Extrait des Ouvrages de Confucius.

La raiſon vient du Ciel; elle dicte à l'homme ſes devoirs.

La Raison eſt un préſent céleſte, c'eſt d'elle que nous devons prendre des regles de vertu: elle eſt intérieure à l'homme même & n'en peut être ſéparée. Elle eſt le principe de cette atention continuelle que le Sage a ſur lui-même, de cet examen ſcrupuleux avec lequel il conſidére les moindres mouvemens qui s'élévent dans ſon cœur, de cette circonſpection & de cette réſerve qu'il obſerve même dans les choſes qui ne ſont ni vûës ni ſçûës de perſonne, & de cette uniformité qui doit toujours régner entre ſes paroles & ſes actions. Le Sage eſt à lui-même un rigoureux cenſeur, il ne fait rien qu'il n'ait conſulté ſa vertu, il ſe cite au tribunal de ſa conſcience, il y eſt à lui-même ſon témoin, ſon acuſateur & ſon Juge: il ne fait rien qu'il ne veuille bien qu'on ſache que c'eſt lui qui l'a fait.

(12) Il eſt certain par les Relations les plus ſûres du Japon, entr'autres, par celles des Jéſuites qui y ont demeuré ſi longtems, qu'il n'y a ni dans les Iſles du Japon, ni dans la Terre d'Eſſo aucune mine d'or, & cependant l'or abonde dans le Japon: de quel Pays y vient donc une ſi grande quantité d'or? La recherche de ce Pays eſt intéreſſante, & la découverte n'en ſeroit point d'une grande dificulté, ſi c'étoit celui que j'imagine ſur des conjectures qui ont quelque fondement.

Connoître & vouloir, pour acquerir la sagesse.

Celui qui veut travailler à le devenir, doit avant toutes choses se défaire de ses préjugés, ensuite méditer, raisoner sur toutes choses, tâcher de s'en former des idées claires & distinctes, peser tout, examiner tout : C'est avoir beaucoup profité, que de s'être apliqué à connoître la vérité : Il doit se méfier des discours trop recherchés & trop remplis d'éloquence ; ce sont les apas les plus séduisans de l'erreur : en un mot, il doit se fixer, soit par des réflexions, soit par des expériences, & agir constament lorsqu'il a reconnu ce qu'il doit faire. C'est la Science qui guide le choix & l'examen : elle doit acompagner toutes les autres vertus : avec la charité seule on tombe dans l'aveuglement, avec la prudence dans l'incertitude, avec la bonne foi dans l'erreur, avec la constance dans l'opiniatreté.

Fausses vertus.

Le caractére de la véritable Vertu est simple ; & si les exemples n'en sont pas communs, c'est que les Sages du siécle s'imaginent qu'elle est audessous de leurs grands desseins & de leurs projets ambitieux : plusieurs se laissent entraîner par leur exemple, d'autres ne la connoissent pas. Il y en a qui donnent dans des vertus extraordinaires, ils veulent qu'il y ait du merveilleux dans leurs actions, afin que la postérité les louë : ceux-là font le bien par vanité & par amour propre. La Vertu veut être pratiquée pour l'amour d'elle-même ; elle est énemie de la feinte, de l'imposture, & de l'ostentation : elle se renferme dans le cœur de ceux qui la possédent, elle est remplie pour eux de graces & d'atraits : c'est le Ciel qui l'a créée, il la protége, celui qui la persécute, persécute le Ciel.

Caractére de la véritable vertu.

Le caractére de la Vertu fait connoître celui du Sage. Il ne se donne point en spectacle, mais comme la terre il fait connoître ses vertus par ses éfets: ses actions sont simples, destituées de bruit & d'éclat: il agit sur les esprits par une douce violence; ses mouvemens sont aussi uniformes & tranquilles que ceux des Astres: il paroît ne rien faire, mais réellement il fait beaucoup; il est actif dans son inaction même: il est lent à parler, plus encore à décider: il est si ocupé de sa vertu, que lors même qu'il est dans sa maison, il n'y cherche ni ses comodités, ni ses délices: il est celui à qui il se fie le moins, & à qui il plaît le moins: il se conduit selon son état présent, & ne souhaite rien au delà: il est riche sans luxe, pauvre sans bassesse, jouit des honneurs & des dignités sans orgueil: il est humble & respectueux sans être lâche ni flateur: il ne craint rien, parce que la tristesse est inutile, ce qui est une fois arivé ne pouvant n'avoir pas été; il ne s'indigne point d'un événement plûtôt que d'un autre, parce que le Ciel qui le permet est le seul qui en connoît les suites: enfin il atend d'un esprit toujours égal tout ce que le Ciel ordonera de lui, parceque le Ciel sait mieux que lui ce qui lui convient d'avantage. *Caractére du Sage.*

Le Sage n'ambitione point les dignités, mais il tâche de s'en rendre digne: il y a des gens qui afectent de vouloir être maîtres partout, ils sont toujours remplis d'eux-mêmes, & à chaque instant vous font malgré vous le récit de leurs actions; le Sage au contraire ne parle de lui-même qu'avec modestie; le silence est sa vertu: le Ciel parle, mais de quel langage se sert-il pour nous aprendre qu'il *Le Sage se distingue par sa modestie, & s'exprime par son silence.*

y a un souverain Principe dont dépendent toutes choses? Son mouvement est son langage, il raméne les saisons en leurs tems, il émeut toute la nature, il la fait produire: Que ce silence, s'écrie Confucius, est éloquent!

Le cœur de l'homme est l'objet de ses études.

Le cœur de l'homme est ce que le Sage doit s'apliquer le plus à connoître: cette connoissance s'acquiert surtout par l'expérience. Je m'imaginois, dit Confucius, lorsque j'étois jeune, que tous les hommes étoient sincéres, qu'ils mettoient en pratique ce qu'ils disoient; en un mot, que leur bouche étoit toujours d'acord avec leur cœur: aujourd'hui j'écoute les hommes, mais j'examine avec soin leurs actions, c'est par elles que je juge de la vérité de leurs paroles.

L'amour des autres hommes est le sujet de ses inclinations.

Le Sage a pour baze de toutes ses vertus, l'humanité. L'amour que l'on doit avoir pour tous les hommes, n'est point quelque chose d'étranger à l'homme, c'est l'homme lui-même: sa nature le porte à les aimer tous, & ce sentiment lui est aussi naturel que l'amour de lui-même: c'est le caractére qui le distingue de tous les autres êtres créés; c'est l'analise de toutes ses loix. L'amour que l'on doit à son pére & à sa Mére est d'une force supérieure à celui qui a pour objet tout le genre humain, il lui sert comme de dégrés, & nous y méne insensiblement: c'est de cet amour universel que vient cette justice qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui apartient. La diférence qui se trouve entre l'amour que l'on a pour ses parens & celui que l'on a pour les autres hommes; entre l'amour que l'on a pour les hommes vertueux & habiles, & celui que l'on a

De l'amour des autres hommes, dérive celui de la Justice.

pour ceux qui ont moins de vertu & d'habileté, eſt comme une harmonie & une ſymétrie de devoirs que la raiſon du ciel a gardée, & à laquelle nous ne pouvons rien changer.

Confucius rempli de cet amour que l'on doit à tous les hommes, diſoit que c'étoit pour lui un véritable plaiſir que de vanter le mérite de quelqu'un. Interrogé quels étoient ſes déſirs : Mes déſirs, dit-il, ont pour objet tout le genre humain; de ſes intérêts, j'en fais les miens. Ces paroles expriment le caractére d'un homme parfait. Celui qui a le cœur bas & mal fait, ne fait du bien qu'à de certaines perſonnes : certaines paſſions, certaines amitiés particuliéres le font agir : ſon amitié eſt intéreſſée, il ne ſéme ſes biens que dans la vûë d'en recueillir davantage.

L'amour de l'homme parfait eſt univerſel.

Dans les Inſtructions de Confucius à ſes Diſciples, il leur raporte ces deux traits. Le premier eſt d'un homme du Royaume de *Lû* qui ſe conſoloit de la perte de ſon manteau par ces belles paroles: *Un homme de* LU *a perdu ſon manteau, un autre homme l'aura trouvé.* Le ſecond trait eſt d'un Empereur qui ſavoit à l'égard des Criminels partager ſon amour & ſa haine entre la perſonne & le crime. Il n'en éxigeoit, dit-il, que le repentir du crime; il n'oublioit pas ſeulement la faute, mais il faiſoit en ſorte que celui qui l'avoit commiſe, pouvoit en quelque façon l'oublier, & perdre une partie de cette honte qui demeure après les grandes chutes, & qui ne peut que décourager dans le chemin de la vertu. Le choix de ces exemples marque autant de nobleſſe que de juſteſſe & de

Exemples que Confucius propoſe à ſes Diſciples.

précision dans les sentimens de ce Philosophe.

Origine des Loix.

Sa pensée sur l'origine des Loix est tout-à-fait ingénieuse. Il descend par dégrés de l'existence du Monde à l'institution des Loix. Le commencement du Monde, dit-il, a donné l'être à toutes choses, à la distinction du Mâle d'avec la Femelle, à l'union du Mari & de la Femme, à la puissance d'un Pére sur son Enfant, à celle d'un Patron sur son Client, à celle d'un Supérieur sur son Inférieur, à l'observation des devoirs & à l'institution des Loix. C'est une déduction de conséquences.

Loi fondamentale, principe de toutes les autres.

Ce principe de la Loi naturelle, *Ne fais à autrui que ce que tu veux qui te soit fait*, est regardé par Confucius comme le fondement de toutes les Loix. Il le dévelope d'une maniére qui fait bien sentir qu'il en étoit pénétré : Parmi ceux, dit-il, avec qui vous vivez, vous avez des Supérieurs, des Inférieurs, des Egaux : Il y en a qui vous ont précédé, il y en a qui doivent vous succéder : vous en avez à votre main droite, vous en avez à votre main gauche. Faites réflexion que tous ces hommes ont les mêmes passions que vous, & que ce que vous souhaitez qu'ils vous fassent ou qu'ils ne vous fassent point, ils souhaitent que vous le leur fassiez, ou que vous ne le leur fassiez pas. Ce que vous haïssez & blâmez dans vos Supérieurs, gardez-vous bien de le pratiquer à l'égard de vos Inférieurs : Ce que vous haïssez & blâmez dans vos Inférieurs, ne le pratiquez point à l'égard de vos Supérieurs : Ce qui vous déplaît dans la vie de vos Ancêtres, évitez-le pour n'en point donner l'exemple à la Postérité. Enfin ce que vous blâmez dans

ceux qui ſont à votre main droite, ne le pratiquez point à l'égard de ceux qui ſont à votre main gauche ; & ce que vous blâmez dans ceux qui ſont à votre main gauche, gardez-vous de le pratiquer à l'égard de ceux qui ſont à votre main droite.

VII.

PRÉCEPTES DE CONFUCIUS

POUR BIEN GOUVERNER.

La vertu eſt le fondement des Etats.

LA VERTU eſt la baze d'un Empire & la ſource d'où découle tout ce qui peut le rendre floriſſant. C'eſt ce qui faiſoit dire à un Ambaſſadeur du Royaume de Çu, à qui l'on demandoit ſi dans le Royaume de ſon Maître il y avoit de grandes richeſſes & beaucoup de pierres précieuſes, *Il n'y a rien*, dit-il, *qu'on eſtime précieux dans le Royaume de* Çu *que la Vertu.*

Le point de vuë où les Rois doivent ſe conſidérer.

Un Roi a au-deſſus de lui le Ciel, au-deſſous le Peuple : le Ciel & le Peuple le regardent toujours. Il doit donc agir avec circonſpection & dans toutes ſes actions regarder le Ciel comme ſon juge & ſon Souverain : il doit être bon à ſon Peuple, aimer ſes Sujets comme ſes Enfans, & vouloir que le moindre de tous reſſente l'éfet de ſes bontés. Par cette conduite il atirera ſur lui & ſur ſon Etat les faveurs du Ciel ; & ſon Peuple ſera rempli pour lui d'amour, de reſpect & de vénération. Que ſi au contraire il abandonne la vertu pour ſe plonger dans le vice, il s'atirera l'indignation du Ciel & l'averſion de ſes Peuples. *ah !* s'écrie Confucius, *que la dignité dont le Ciel revêtit les Rois, eſt grande & formidable !*

Les Peuples se conforment à l'éxemple de leurs Rois.

Les Rois ont un intérêt essentiel de pratiquer la vertu, parcequ'on ne manque point de les imiter: ils doivent s'en faire une habitude, & surtout régner par leurs actions. Leur mouvement détermine celui de leurs Sujets, il est comparable à celui d'un grand tourbillon qui entraîne avec lui tous les autres globes inférieurs. Leurs défauts sont comme les éclipses du Soleil, ils viennent à la conoissance de tout le monde, & leurs crimes sont toujours plus grands que ceux des autres hommes. *Cheu* le dernier Empereur de la famille de *Xam* tenoit une conduite fort irréguliére, mais néanmoins ses désordres n'étoient que ceux de son siécle; cependant lorsque l'on parle de quelqu'action lâche, criminelle ou infame, on dit, c'est le crime de *Xam*. En voici la raison, *Xam* étoit Empereur & méchant.

Les Rois doivent du respect à leur caractére.

Toutes les fois qu'un Roi se montre à son Peuple, il doit le faire avec majesté: la vertu qui n'est point soutenuë par la gravité, n'acquiert point d'autorité sur les hommes. Confucius se sert de cette comparaison. Le Prêtre qui va sacrifier s'aproche des Autels avec un grand silence; son port est majestueux, sa vuë imprime du respect; sa modestie, sa gravité, sa vertu fait que tout le monde sans espérer de récompenses, sans craindre de châtimens observe un étroit silence. L'exemple d'un Roi vertueux agit de la même maniére sur son Peuple: la crainte qu'on a de lui déplaire fait plus d'éfets que la crainte des plus rudes châtimens.

Moyens d'inspirer l'amour de la vertu aux Peuples.

Celui qui veut inspirer l'amour de la vertu à ses Sujets, doit premiérement la pratiquer, & ensuite n'élever aux dignités que ceux qui sont d'une vertu reconnuë

reconnuë & éprouvée. Les Grandeurs sont des biens que tous les hommes désirent naturellement, chaçun pour les posséder, tâchera de s'en rendre digne. L'Etat en retirera encore une autre utilité : le Peuple se soumet sans peine aux impositions, lorsque le Ministre s'est acquis une réputation de bonne foi, autrement il croit toujours qu'on le vexe. Il en est comme d'un courtisan qui est reconnu pour sincére, il peut avertir fidélement son Prince, il en sera écouté, même aimé ; mais s'il n'a point cette réputation de sincérité, quoique d'ailleurs il la mérite, loin de s'atirer l'estime de son Prince, il s'atirera ses mépris & son aversion.

Un Roi pour être bien servi doit régner par amour.

Si les Rois veulent être servis fidélement, ils doivent par leur conduite persuader à leurs Sujets, qu'ils ne pensent qu'à les rendre heureux. Jamais les Peuples ne sont bons sujets quand ils ne le sont que par crainte. Il faudroit, s'il étoit possible, qu'ils ne s'aperçussent point qu'ils ont un Maître.

Les Rois doivent demander conseil : précaution judicieuse que leur prescrit Confucius.

Un Roi devroit travailler à gagner la confiance de ses Sujets ; il devroit leur demander conseil : par là il les acoutumeroit à lui donner de tems en tems des avertissemens avec liberté. Confucius remarque qu'un Prince peut, avec beaucoup d'esprit, manquer de conseil, en disant son sentiment le premier : la crainte de lui déplaire fait que l'on n'ose pas paroître en avoir un autre.

Réflexion de Confucius sur les impositions.

Le moyen le plus sûr pour s'atirer l'amour des Peuples est de diminuer les impôts & le nombre de ceux qui vivent au dépens du Public ; le salut de l'Etat dépend de celui du Peuple : le Prince qui le surcharge, loin d'en devenir plus riche s'apauvrit tous les jours.

Confucius pour faire sentir cette vérité se sert d'une comparaison peut-être trop dure, mais qui n'en est que plus sensible. Un tel Prince, dit-il, fait de même que celui qui couperoit ses propres membres pour s'en remplir le ventre; le ventre se rempliroit, mais le corps diminueroit & périroit.

Modération & discernement en toutes choses.

De trop grands maux acablent le Peuple ; & un bonheur trop grand le rend fainéant & orgueilleux : il faut dans toutes choses garder un juste milieu : cette régle a également lieu à l'égard des Sujets : il y en a qu'il faut traiter avec douceur, d'autres avec sévérité : il y en a sur la fidélité desquels on doit se reposer, & il y en a dont on ne sauroit assés se défier : un Roi doit savoir aimer & haïr ; cet amour & cette haine doivent être guidés par le discernement qui est la vertu des Souverains.

F I N.

APROBATION

Pour la première impreſſion.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux un Manuſcrit intitulé, *Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois.* A Paris le premier Février 1729. CHERIER.

PERMISSION

Pour la première impreſſion.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, & nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le Sieur ***, Nous ayant fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour l'impreſſion d'un Manuſcrit qui a pour titre : *Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois, tirée des Ouvrages de Confucius ;* offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres ſuivant la feüille imprimée & attachée pour modele ſons le contreſcel des Preſentes; Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes de faire imprimer ledit livre ci-deſſus ſpecifié, en un ou pluſienrs volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée ſous notredit contreſcel; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de ce livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725 ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit livre ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donné, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux

de France, le sieur Chauvelin, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin: le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses Ayans-causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit livre, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & non-obstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le quatriéme jour de Février l'an de grace 1729, & de notre Regne le quatorziéme. Par le Roi en son Conseil. CARPOT.

Registré sur le Registre VII. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, Num. 307, fol. 258, conformément au Reglement de 1723, qui fait défenses, Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du même Reglement. A Paris, le 8 Février 1729.

COIGNARD, *Syndic.*

Imprimé pour la premiere fois chez CLAUDE SIMON, ruë Hautefeüille, vis-à-vis M. LE PROCUREUR GENERAL.

Imprimé pour la seconde fois chez G. F. QUILLAU, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

RE'PONSE

RÉPONSE A L'AUTEUR DES NOUVELLES ÉCLÉSIASTIQUES.

LES nouvelles Ecléſiaſtiques ſont un libelle proſcrit par le Parlement : tout ce qu'il y a de plus reſpectable dans l'Etat y a été éfrontément calomnié ; il ne peut faire impreſſion que ſur ceux dont l'eſprit envénimé ou ſéduit, trouve en le liſant de quoi entretenir ou flater leur paſſion ou leur erreur. La nature du libelle me diſpenſoit de répondre, mais la nature de la calomnie ne me permettoit pas de me taire. Pour ne pas diminuer la force des malignes réflexions du Nouvelliſte, je raporterai ſes propres paroles ; Et pour donner un ordre à mes réponſes, chaque article ſera ſuivi de ſa réfutation.

Nouvelles Ecléſiaſtiques. Il nous eſt tombé entre les mains un petit *in-quarto* contenant diférens ouvrages. Le premier a pour titre ; *Réflexions politiques de Baltaſar Gracian*, &c. Par M. D. S. 1730, pages 120. Le ſecond ; *Idée générale du gouvernement & de la Morale des Chinois, tirée particuliérement des Ouvrages de Confucius par* M. D. S. 1729, *pages* 38, ſans nom d'Imprimeur, ſans privilége, ni aprobation. Nous ſavons *très certainement* que ces deux ouvrages d'un beau caractére, ont été imprimés chez Barthelemi Alix, rue ſaint Jacques, à l'Image du Grifon : mais on ne trouve point chez lui le ſecond. L'Auteur prétendu en a pris tous les Exemplaires, pour en faire des préſens ; & le premier même ne ſe diſtribue ſéparément qu'*in*-12. Celui qui paſſe pour en être l'Auteur & qui en cette qualité en a fait les préſens, ſe nomme Silhouette, jeune homme d'environ 22 ans, ami particulier & éléve du P. Tournemine. Les connoiſſeurs qui liront ces deux ouvrages, reconnoîtront ſans peine dans le ſtile & dans les notes hiſtoriques, la plume & l'érudition profane de ce fameux Jéſuite. On y voit d'ailleurs des recherches & des réflexions politiques, qui ſont au-deſſus de la portée du jeune homme dont il a emprunté le nom.

RÉPONSE. Ce qui eſt dit de moi m'honoreroit, ſi les éloges faits par l'Auteur d'un libelle pouvoient honorer. Selon lui on reconnoit dans ces ouvrages *la plume & l'érudition* du P. Tournemine ; c'eſt me faire trop d'honneur, & n'en point faire aſſés au P. Tournemine. Je ſuis, ajoute-t'il, ſon *éléve* : il eſt vrai que je me fais gloire de l'être, & que j'ai pour ce Pere une eſtime ſinguliére que je ne ſais pas refuſer à un caractére vrai, & à des ſentimens toujours fondés ſur le véritable honneur & ſur la véritable dévotion. Comme le P. Tournemine perdroit beaucoup à paſſer pour l'Auteur de ces ouvrages, je vais tâ-

cher de le justifier. Il est rare d'avoir sur un fait de cette nature, des conjectures aussi fortes que celles que je dois au hazard.

Premiérement, le Nouvelliste du Parnasse qui se pique sans doute d'être connoisseur, car qui ne croit l'être, dit dans sa vingtiéme lettre, où il parle de l'idée générale du gouvernement & de la morale des Chinois, que l'on reconnoit *l'ouvrage d'un jeune homme peu exercé dans la Dialectique:* Et par raport aux Réflexions de Gracian, on n'a qu'à jetter les yeux sur le Journal de Trévoux du mois de Février 1731; on y dit assez de mal de l'ouvrage, pour qu'on puisse être persuadé qu'il n'est pas de la main d'un Jésuite. Voila trois especes de critiques diférens, qui se contredisent bien formellement. En vérité peut-on s'imaginer que le Pere Tournemine, capable comme personne n'en doute de faire des ouvrages importans, s'amuseroit à la traduction d'un ouvrage de Gracian? cela est bon pour un jeune homme qui a envie de s'instruire, & qui veut en aprenant une langue, l'étudier dans un traité historique. J'ai fait cette traduction durant mon voiage en Espagne: je consultai de savans Espagnols, & l'Aumonier de l'Hôpital de saint Louis de Madrid qui est François & de l'Oratoire, en pourroit rendre témoignage; il m'a aidé à entendre quelques endroits obscurs: il a été en quelque façon témoin de mon travail autant que cela est possible. De retour à Paris, je lus mon ouvrage à quelques personnes versées dans l'étude de l'histoire. Je priai le P. la Bastide le jeune de l'Oratoire, de consulter le P. Desmolets Bibliothécaire de leur maison, sur plusieurs traits historiques dont la vérification m'embarassoit: je lui en donnai même une note par écrit. Cela ne désigne point un ouvrage fait par le Pere Tournemine.

Secondement, je raporterai le cours de mes études, & ce récit simple, vrai & fidéle donnera de la force aux raisons qui servent à me justifier. Après avoir achevé mon droit, je voulus m'apliquer plus particuliérement que je n'avois fait à l'étude des loix. Je lus premiérement l'excellent livre de Domat. Je fus aussi peu content de la seconde partie de son ouvrage qui regarde le droit public, que j'avois été charmé de la premiere partie qui est sur les Loix Civiles. Je ne trouvai pas dans Paris une personne qui eût en même tems la capacité & la volonté de montrer le droit public. Ce fut dans ce tems que je fis part de mon embarras au P. Tournemine, & il voulut bien me servir de guide. Il me fit relire les Ofices de Ciceron, & ses trois livres sur les loix. Il jugea à propos que pour mieux connoître les loix de la nature, dont les principes se trouvent liés à ceux du droit des gens & du droit public, je devois lire les ouvrages de Platon & ceux de Confucius. Je lus ensuite le traité de Grotius sur les droits de la paix & de la guerre, & j'ai lû depuis le sistéme du droit des gens par Pufendorf, & le droit Public-Romain-Germanique par Vitriarius. Pour continuer ce genre d'étude, je dois aller en Hollande à Leide, où il y a une Université & de fameux Professeurs pour le droit public. Je fis sur Ciceron, sur Platon, sur Confucius, & sur Grotius des extraits dont j'ai encore les minutes écrites de ma main, avec des ratures & des barbouillages, tels qu'il y en a toujours, ou qu'il doit y en avoir sur de premiers essais. La lecture & l'extrait de Confucius, dont le Nouvelliste Eclésiastique parle comme d'un *ouvrage qui mérite une atention particuliere*, fut commencé & terminé dans l'espace de six

semaines. J'ai indiqué le motif de mon travail par cette note marginale page 2. *Lecture des ouvrages de Confucius utile pour l'étude des loix naturelles*, & dans cette même page, je dis en parlant des ouvrages de Confucius, *un autre motif encore m'engage d'en faire l'extrait: les livres du Philosophe Chinois nous font voir ce que la nature seule est capable de faire lorsqu'on écoute ses conseils. Ces sortes d'ouvrages nous font beaucoup mieux connoître les loix naturelles que ceux des Jurisconsultes modernes. Beaucoup ont traité des Loix Civiles, ensorte même qu'on peut dire qu'il y en a trop; quelques-uns, mais trop peu, ont traité du droit naturel: aucun ne l'a fait d'une maniére à n'en laisser point souhaiter un nouveau traité.* Ces réflexions qui paroissent déplacées, ne l'étoient pas, par raport à l'objet que j'envisageois. Je fis lire mon manuscrit par les P. P. la Bastide & Desmolets de l'Oratoire. J'avois mis pour titre, *Extrait des ouvrages de Confucius:* ce fut par le conseil & avec le secours du P. Desmolets, que je le changeai. Il me rectifia plusieurs défauts de stile; je lui ai cette obligation & celle de m'avoir prêté plusieurs livres, lorsque je travaillois aux notes historiques sur l'ouvrage de Gracian. Le P. la Bastide avec qui & avec la famille de qui mon pere est lié depuis longtems, jugea à propos d'engager M. l'Abbé de Montigni qui est des missions étrangéres & qui a été plusieurs années à la Chine, à relire mon ouvrage; il le fit avec bonté & avec atention, le P. la Bastide présent. Il me fit ôter plusieurs endroits qui auroient pu soufrir contestation; il me fit éviter les dificultés, & il me dit qu'il croioit qu'on y trouveroit un juste milieu qui ne déplairoit à personne. Toutes ces démarches dénotent-elles un ouvrage fait par le Pere Tournemine? Le Nouvelliste croit-il qu'avancer un fait, est l'établir, particuliérement lorsqu'on ataque la réputation de quelqu'un? Il remarque que ces ouvrages sont *sans nom d'Imprimeur, sans privilége, ni aprobation:* a-t'il par la prétendu donner à mes écrits le caractére d'un Libelle? cette remarque qui eut pu être faite par un autre avec bienséance, ne sied pas à l'Auteur des nouvelles Ecléfiastiques: le censeur de l'un des livres est M. l'Abbé Cherrier, celui de l'autre est M. de La Serre: ces deux ouvrages ont été imprimés avec permission, & à la suite de la permission se trouve le nom de l'Imprimeur. *Nous savons* TRES-CERTAINEMENT, dit le Nouvelliste, *que ces deux ouvrages d'un très-beau caractére ont été imprimés chez Barthelemi Alix.* Pour parler avec certitude, il faut parler avec exactitude. Barthelemi Alix n'imprime point; celui qui les a imprimés, c'est Claude Simon qui demeure rue Hautefeuille, vis-à-vis M. le Procureur Général. Je laisse penser qu'elle estime l'on doit faire d'un homme qui se rend public, & qui avance des faits si évidemment faux, faute de s'être instruit.

Nouvelles Ecléfiastiques. Nous ne nous proposons point de parler de Baltasar Gracian. On sait l'empressement qu'ont eu les Jésuites de traduire en françois tous les ouvrages de ce bel esprit Espagnol leur confrere, *tout ocupé* à traiter de la politique dans le goût d'une morale profane, & moins exacte que celle que les Jésuites eux-mêmes atribuent à Confucius.

RE'PONSE. 1°. Quoique le Nouvelliste se propose de ne point parler de Gracian, il le déchire par un trait de médisance, & lui fait un reproche qu'il ne mérite pas. Gracian n'étoit pas *tout ocupé* de politique. Il a fait une Réthorique & un ouvrage assés long intitulé le Criticon; c'est une critique

du monde, & une image de l'homme: l'idée en est allégorique; il le prend dès le berceau, le fait voyager, réfléchir, tomber, se relever; il le considére dans tous les états & dans tous les âges: c'est un traité de Morale où tout n'est pas excellent, mais où il y a beaucoup de bon, d'utile, & d'instructif. Baltasar Gracian étoit si délicat dans sa maniére de penser, qu'il n'a point voulu que ces deux ouvrages, & à plus forte raison ceux qui traitent de politique, parussent sous son nom: ils sont imprimés sous le nom de Lorenzo Gracian. Un seul de ses traités est imprimé sous le nom de Baltasar: ce sont des méditations avant & après la communion; ainsi encore une fois Gracian n'étoit point *tout ocupé* à traiter de la politique. Ces méditations pieuses sont à mon sens ce qu'il a fait de mieux.

2°. Sans me charger de la justification des Jésuites, je remarque que *l'empressement* que le Nouvelliste leur atribue pour *traduire en françois tous les ouvrages de ce bel esprit Espagnol leur confrere*, est une calomnie fausse & avancée d'une maniere hardie (c'est l'usage du Nouvelliste) ON SAIT *l'empressement*, &c. Il n'y a personne qui connoisse les ouvrages de Gracian & le tems où vivoit cet Auteur, qui ne sçache précisément le contraire. Longtems avant que le P. Courbeville se fut déterminé par son inclination & non par ordre de Supérieurs, à traduire les ouvrages de Gracian, M. Amelot de la Houssaye avoit donné la traduction de l'homme de Cour. D'ailleurs quand même les traductions faites par le P. Courbeville auroient suivi de près la naissance des ouvrages qu'il a traduits, le reproche fait par le Nouvelliste ne devroit être que personnel: en ataquant le corps, il découvre son animosité & sa passion, & par là il se dépouille lui-même & volontairement du titre d'Auteur désintéressé & véridique.

Nouvelles Eclésiastiques. Le second ouvrage mérite une atention particuliere. L'auteur dans un petit avertissement qui est à la tête, dit qu'il a tiré cette IDE'E GENERALE du grand ouvrage du Pere Couplet & autres Jésuites, imprimé à Paris en 1687. C'est la même source où le Pere le Comte avoit puisé ses *nouveaux mémoirés sur* l'Etat présent de la Chine, censurés par la faculté de Théologie, le 18 Octobre 1700: aussi ce nouvel ouvrage contient-il la même doctrine en termes plus cachés?

RE'PONSE. Où le Nouvelliste a-t'il pris que le livre du P. Couplet est la source où le P. le Comte avoit puisé ses Mémoires? Il a paru à tous ceux qui ont lu les ouvrages de ces deux Peres, que le P. le Comte n'avoit jamais lu le livre du P. Couplet. Il ne joint ces deux livres ensemble que pour les mieux décréditer, & par un même trait. Enfin le Nouvelliste prétend que mon ouvrage contient la doctrine que la Sorbonne a censurée dans le P. le Comte: il m'ataque sur six propositions. Ma justification sera fondée sur une preuve de détail, & j'y suivrai l'ordre que je me suis prescrit.

Nouvelles Eclésiastiques. Premiére Proposition. *Les sentimens des Chinois sur la Divinité & le culte dont on doit l'honorer, sont le sujet de plusieurs livres qui ont paru en grand nombre, & dont les discussions tiennent plus de* L'ANIMOSITE' *que de l'examen....* L'ESPRIT DE PARTI *dont on étoit ocupé, n'a point permis de l'envisager par les endroits estimables. Page 2.* Voilà le respect qu'ont les Jésuites pour le jugement contradictoire & solennel, porté par Clément XI. dans la Bulle du 20. Nov. 1704. après les *discussions* les plus lon-

gues & l'examen le plus exact.

Re'ponse. Ces *livres qui ont paru en grand nombre*, & dont il est question, ont précédé le Décret de Clément XI; & peut-on nier de bonne foi qu'il n'y eut beaucoup d'animosité dans ces ouvrages? La maniére générale dont je m'exprime est aussi peu favorable aux Jésuites qu'à leurs adversaires: je blâme ceux qui n'ont point cherché à connoître les sentimens des Chinois dans les ouvrages de Confucius: je n'ai rien avancé de contraire au Décret de Clément XI. Je le respecte & le regarde comme une régle que les Missionnaires à la Chine doivent pratiquer. Ces *longues discussions* & ces *examens exacts* dont parle le Nouvelliste, sont une preuve de ce que j'ai avancé: ils étoient devenus nécessaires pour distinguer la vérité à travers les nuages dont *l'animosité* & *l'esprit de parti* l'avoit couverte.

Nouvelles Eclésiastiques. Seconde Proposition. *On y voit* (dans les ouvrages de Confucius) *des préceptes de vertu dont un Philosophe chrétien s'aplaudiroit... Ils nous font voir ce que la nature seule est capable de faire lorsqu'on écoute ses conseils. Page* 2. C'est la même proposition que la troisiéme de la censure. *La morale des Chinois parut aussi pure que la religion.*

Re'ponse. Le Nouvelliste est fort mauvais Logicien: *la morale des Chinois parut aussi pure que la religion*, c'est une proposition générale: *on y voit des préceptes de vertu*, c'est comme si l'on disoit *on y voit quelques préceptes de vertu*; la proposition n'a pas un objet général. N'y a-t'il pas eu des payens qui en certaines ocasions ont si bien pensé & si bien agi, qu'il est glorieux de les imiter? Les prédicateurs Catholiques se servent souvent de l'exemple des Infidéles pour exciter ou confondre les chrétiens tiédes & pécheurs.

Nouvelles Eclésiastiques. Troisiéme Proposition. On termine ainsi l'éloge de Confucius. *A 70 ans il étoit au-dessus de toutes ses passions, il jouissoit d'une paix intérieure: il s'étoit fait une habitude de la vertu*, (*nota* qu'il étoit payen) *& il lui étoit plus facile de faire le bien que de penser le mal. page* 4. Aussi selon le Pere le Comte, tout l'*Empire honora Confucius comme un saint.* Cens. Proposition troisiéme.

Re'ponse. Encore une fois le Nouvelliste est fort mauvais Logicien, ou de mauvaise foi. Il confond les vertus chrétiennes & surnaturelles, avec les vertus naturelles. *Il s'étoit fait une habitude de la vertu*, veut dire simplement, qu'il s'étoit fait une habitude d'agir conformément aux principes de la lumiére naturelle: au contraire le mot de *saint* qui est dans la proposition du P. le Comte, ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont eu des vertus surnaturelles.

Nouvelles Eclésiastiques. Quatriéme Proposition. *Les Chinois n'ont pas toujours servi les Idoles... Voici la raison de leur changement. Confucius disoit souvent que l'homme saint envoyé du ciel viendroit dans l'Occident. Il faut remarquer que la Palestine est à l'Occident de la Chine. Ces paroles semblent anoncer la venuë du Messie: peut-être Dieu inspiroit-il alors à ce Philosophe un esprit de Prophétie? 65 ans après la naissance de* J. C. *L'Empereur Mimti poussé par les paroles du Philosophe, & plus encore,* comme le raportent les Chinois, (termes que le Nouvelliste a omis,) *par l'image de ce grand homme qui lui aparut en songe, envoya en Occident pour y chercher le saint & la sainte Loi. Mais les envoyés ayant abordé à une certaine Isle, s'avisérent de prendre une idole... Depuis ce malheureux tems la plûpart des Chinois ont servi les idoles. Page* 7. Si la Chine n'est devenuë ido-

lâtre que 65 ans après J. C. Il s'en suit comme disoit le P. le Comte, que *le peuple de la Chine a conservé* 2000 *ans la connoissance du véritable Dieu.* Cens. Proposition premiére. Et si Confucius a connu en abrégé tout ce qui a été révélé aux Prophétes, la venuë, le lieu, & le tems du Messie, le Pere le Comte avoit donc raison de dire que *ça n'a pas été un pur Philosophe, mais un homme* INSPIRE' DE DIEU. Cens. Proposition troisiéme.

RE'PONSE. Les deux conséquences que le Nouvelliste tire de mes paroles sont fausses. Les Chinois ont pu n'être pas idolâtres, & cependant n'avoir pas la connoissance du vrai Dieu. La secte des lettrés est dans ce cas : ils ont, comme je l'ai dit d'après le Pere Tournemine dans ses réflexions sur l'Athéisme, *une religion particuliére. Ils semblent se faire une divinité de je ne sais quelle vertu répanduë dans l'univers, & sur tout dans le Ciel matériel son principal instrument : si ce sont des athées, c'en est une espece singuliére. L'erreur qu'ils suivent n'a pu entrer dans leur esprit, qu'en s'acommodant à l'idée naturelle qu'on a de Dieu, & en donnant à leur Etre chimérique les traits de la Divinité.*

2°. J'ai dit, *peut-être Dieu inspiroit-il alors à ce Philosophe un esprit de Prophétie?* Cette maniére de s'exprimer ne renferme rien de positif, mais quand je ne m'en serois pas tenu à la possibilité, je n'aurois dit tout au plus de Confucius que ce que l'on dit de Balaam, & ce que les Peres ont dit des Sibilles.

Nouvelles Eclésiastiques. Cinquiéme Proposition. Les miracles n'ont pas manqué à la Chine. *Sous le régne de l'Empereur Chimtam, la Chine fut afligée d'une famine causée par une sécheresse de 7 ans.* (on avertit au bas de la page que ce pourroit bien être *les 7 années de disette qui ont afligé l'Egypte*) *Le Mandarin qui présidoit aux choses célestes, fit savoir à l'Empereur qu'il falloit lui offrir,* (au Ciel dont les Chinois font leur Dieu) *du sang humain. L'Empereur se choisit lui-même pour victime : il gagne le sommet d'une montagne en rampant sur ses mains, pour s'humilier, & se conformer davantage à l'idée d'une victime ; il s'adresse au ciel, pour obtenir le salut de son peuple.... Une pluïe abondante qui survint conserva cet Empereur pour* SERVIR D'EXEMPLE A L'UNIVERS. *page* 9. Voyez le même miracle dans le P. Le Comte. Prop. troisiéme de la censure.

RE'PONSE. C'est un fait raporté par les Historiens Chinois les plus estimés, je le raporte sur la foi de ces historiens ; ce n'est donc pas sur le fait que peut tomber la censure, elle ne peut tomber que sur mes expressions. Or je ne donne point ce fait pour un *miracle*, c'est une expression que je n'ai point employée. Ce fait peut être arivé fort naturellement, & si cette disette étoit la même que celle qui a afligé l'Egypte, le nombre des 7 années en étoit le terme & la fin. D'ailleurs Dieu a permis les conquêtes des Romains : elles ont été suivant saint Augustin, la récompense de leurs vertus profanes : une récompense humaine a été donnée à une vertu humaine : dans le fait que je raporte, la récompense n'a pas été au-dessus du mérite de l'action. Un tel Empereur ne mérite-t'il pas d'être proposé aux Souverains pour le modéle d'un grand amour envers leurs sujets?

Nouvelles Eclésiastiques. Sixiéme Proposition. *Les peuples obéiront à l'Empereur comme à leur Pere commun. Cet amour s'élévera jusqu'au ciel qui est le Pere de tous les hommes, & le principe de toute puissance.* LE JUSTE CIEL RECOMPENSERA ABONDAMMENT DE SI BELLES VERTUS.... *C'est au respect qu'un Empereur eut pour son pere qu'il*

(Confucius) *atribue tous ces succès. A l'entendre parler, l'on diroit qu'il savoit la promesse que Dieu a faite dans le Décalogue, à ceux qui honoreroient leur pere & leur mere. Page* 13. On voit de même pages 29, 30 & 35, que sous le nom du Ciel, *Tien*; Les Chinois adoroient le vrai Dieu : ce qui a été principalement condanné dans la bulle de Clément XI.

Re'ponse. Cette phrase est raportée d'une maniére si rompuë, que faute de liaison on ne la conçoit plus ; mais n'importe, je ne dois pas m'éloigner de mon objet qui est de répondre au reproche que renferme ce sixiéme article. Je n'ai point décidé que par le mot de ciel on dût entendre le *vrai Dieu*. Le Pape dans son Décret, n'a pas décidé le contraire : il a seulement dit que, *si dans la principale secte de la Chine, qu'on apelle la secte des Lettrés, ces termes* (Tien & Xang-ti) *ne font entendre autre chose que le Ciel corporel ou visible, ou une certaine vertu qui y est infuse ; quelqu'autre signification qu'on puisse leur donner, les Missionaires doivent absolument s'en interdire l'usage*, (pour signifier le vrai Dieu) *de peur de donner ocasion à ces peuples de penser que le Dieu que les chrétiens adorent, n'est autre chose que le ciel corporel ou la vertu qui l'acompagne*. De là il résulte que je n'ai point été contre le Décret de Clement XI : sa décision sage & respectable à tout fidéle est conditionnelle, & j'ai laissé la chose dans la même incertitude. Qui ne seroit pas indigné des mauvais raisonemens ou de la mauvaise foi du Nouvelliste Eclésiastique ? L'alternative est dure, mais nécessaire.

Nouvelles Eclésiastiques. A la vuë de ces excès on reconnoit 1°. L'atachement *opiniâtre* des Jésuites pour leurs vieilles erreurs, & leur peu de respect pour une bulle d'un Pape, qui après les avoir entendus, les a condannés avec l'aplaudissement de toute l'Eglise, & sans aucune réclamation. 2°. L'on se demande naturellement si la *nouvelle* Sorbonne censurera en 1731, dans le Pere Tournemine, les mêmes erreurs que la vraye Sorbonne censura dans le P. Le Comte en 1700. Si elle ne le fait pas, elle justifiera la pensée de M. de Montpellier dans sa derniere Lettre Pastorale page 34. *Si nous nous trouvions encore aujourd'hui dans les mêmes circonstances qu'en* 1700, *par raport aux afaires de la Chine, on ne pourroit faire censurer en Sorbonne des Propositions, que la Faculté condanna alors.* C'est qu'il ne reste dans *cette ombre* de Faculté aucun de ceux qui opinérent en 1700 pour la censure, & que ceux au contraire qui prirent la défense des propositions, & qui avoient à leur tête feu M. Tourneli, ont tous reçu la Constitution *Unigenitus*.

Re'ponse. On pourroit s'écrier avec plus de fondement, *A la vûe de ces excès on reconnoît* l'éfet de l'ignorance du Nouvelliste, de sa mauvaise foi, & de son animosité *opiniâtre* contre les Jésuites. Le reproche qu'il leur fait de leur peu de respect pour la Bulle d'un Pape, est un reproche qu'on peut lui faire avec plus de justice. Je répons au second article que, ce que j'ai dit, comme je l'ai montré, est diférent de ce qui a été censuré dans le P. le Comte. Le Décret de Clément XI. qui a été reçu, comme le dit le Nouvelliste, avec l'aplaudissement de toute l'Eglise & sans aucune réclamation, n'a point décidé des faits ; mais comme on ne doit soufrir dans le culte rien de suspect & de douteux, la congrégation d'où il est émané, a fait des réponses conformes à l'exposition de ces faits, & donné des régles que les Jésuites observent comme les autres Missionnaires.

RÉPONSE
AU NOUVELLISTE DU PARNASSE.

LE Nouvelliste du Parnasse a parlé des réflexions politiques de Gracian sur Ferdinand le Catholique dans sa cinquiéme lettre. Ce n'est point un jugement, ni un extrait raisonné de l'ouvrage de Gracian, mais c'est une invective violente & outrée contre cet auteur Espagnol. La Satire est toujours répanduë dans ses nouvelles; se seroit-il méfié que sans cela elles n'eussent point trouvé de lecteurs, & qu'on les eut honorées d'une grande *indiférence?* Leur sort, suivant les aparences, sera celui d'une infinité d'autres ouvrages de même genre; de naitre, de subsister quelque tems, & de s'anéantir si totalement qu'on en perd le souvenir.

Il ne faut point injurier un auteur, mais s'atacher à son ouvrage & tacher de le faire connoître. Je crois avoir sufisament fait sentir, que je n'idolatrois point l'ouvrage de Gracian, que je ne regardois point cet auteur comme un *oracle respectable.* Au contraire le jugement que j'en porte, paroit porté sans aigreur, & cependant est si peu favorable à Gracian, qu'il a fait dire à un Espagnol *que je ne l'avois traduit que pour le critiquer.* C'est en deux mots faire mon apologie. Le Journaliste des savans a dit aussi, (mois de Juin 1731) *ce qu'il y a de singulier dans cette traduction, c'est que l'auteur n'admire ni Gracian, ni Ferdinand.*

Le Nouvelliste convient que si dans cet ouvrage on démasquoit la politique des grands Princes, que leurs caractéres y fussent fidélement représentés, il seroit curieux & utile. Pour remplir ce dessein, dit-il, le Traducteur a inséré de longues notes. Ainsi je lui réponds par ses propres paroles; puisque les ouvrages de Gracian peuvent être rendus utiles & curieux, le public ne les regarde point, ou du moins ne doit pas les regarder avec *indiférence.* J'avouë que Gracian est quelquefois si obscur, qu'il faut deviner sa pensée & abandonner ses expressions.

Voici trois traits *pris au hazard* que le Nouvelliste a raportés pour prouver qu'il n'y a dans l'ouvrage de Gracian, *ni vrai, ni naturel.* PLUSIEURS *ont fait par un faux paradoxe, de l'indolence une vertu d'Etat, & de l'insensiblité une grandeur d'ame. La prévoyante nature a formé ses étres sensibles, & a fait de leur sensibilité l'unique moyen de leur conservation. La politique veut aussi ses Rois sensibles.* Le naturel ne se démontre point, mais se fait sentir. *Le hazard* a mal conduit le Nouvelliste. Le sentiment de Gracian est vrai, & naturel. C'est une réflexion sur les opérations de la nature, & une aplication de cette réflexion à un principe de Morale & de politique. Le second trait est semblable à celui-là. Gracian dit qu'*il y a des époques de Rois, des siécles où ils sont tous guerriers... quelquefois ils sont voluptueux & fainéans*; & il ajoute, *les Rois s'éveillent les uns & les autres, & semblablement s'assoupissent, ainsi que les oiseaux qui s'excitent au chant ou au silence.* La comparaison est ingénieuse, & je ne sens pas le sel de cette exclamation du Nouvelliste, *que d'esprit dans cette noble comparaison!* Et c'est à cette exclamation que se termine la critique qu'il en fait. Le troisiéme trait peint l'imagination vive & grande

grande de Gracian. J'ai averti que c'est un auteur qui se sert souvent de la métaphore & de l'hyperbole. C'est ici, comme l'a fort bien exprimé le Nouvelliste, *une similitude redoublée dont le sens est suspendu*. U N *Prince éclairé, un Roi Argus qui prévoit tout, semblable à Janus, il envisage le passé, & l'avenir : Prince d'un fonds inexplicable, il a plus de replis que l'Océan n'a de Golphes. Comment*, s'écrie le Nouvelliste, *peut-on admirer ces magnifiques sotises ?* Il n'est pas question de rien admirer, & ne peut-on être touché d'un trait d'imagination sans passer à l'admiration ? C'est en deux mots faire le procès aux meilleurs poétes qui ont souvent employé des métaphores aussi outrées, & quelquefois moins heureuses. Il en est de ces exclamations du Nouvelliste, comme de certains traits de Gracian, dont j'ai dit qu'ils *peuvent éblouir des esprits superficiels, leur fausse lueur s'évanouit au premier examen, ils perdent tout leur mérite à être aprofondis.*

Le Nouvelliste parle dans sa vingtiéme lettre de l'*idée générale du gouvernement & de la morale des Chinois*. Je ne releverai point certains traits grossiers, *d'idées chimériques, d'extravagance, &c.* termes qui devroient être bannis de la république des lettres, & qui marquent dans ceux qui s'en servent un défaut d'éducation & de mœurs.

Quoique le nom de la ville & du Libraire ne soit pas marqué, dit le Nouvelliste en parlant de cet ouvrage, *il a été imprimé à Paris comme il paroit par le privilége qui est à la fin.* A la suite de la permission sur le même feuillet, est le nom de l'Imprimeur & de la rue où il demeure. Ce défaut d'exactitude du Nouvelliste sur un fait, à la vérité peu important, marque qu'il est capable d'en manquer sur des choses de conséquence.

C'est, dit le Nouvelliste, *un extrait sec des tables chronologiques qui sont à la suite des ouvrages de Confucius.... On vous a trompé lorsqu'on vous a dit qu'il y avoit des choses fort curieuses, ce sont des faits qu'on trouve dans les livres les plus communs.* Un extrait quoique sec des tables chronologiques de la Chine, contiendroit des faits curieux, & qui ne seroient pas communs. J'ai tiré de ces tables quelques traits historiques dont le *choix* de l'aveu du Nouvelliste *est fait avec jugement*. Cela ne se concilie point avec l'idée d'un *extrait sec*. Un critique qui reproche à quelqu'un de faire *peu d'usage de sa Logique*, ne devroit pas tomber dans de semblables contradictions. Il est d'ailleurs évident que ce que je dis de la politique, du Gouvernement, de l'Agriculture & du commerce des Chinois, ne sauroit être extrait de Tables Chronologiques. Est-ce encore des Tables Chronologiques que j'aurois tiré les sentimens de Confucius sur la vertu, sur le sage & sur les loix, & les préceptes qu'il donne pour bien gouverner : on n'a jamais rien inséré de semblable dans des Tables Chronologiques. *C'est un extrait sec*, le ton est décisif; le critique n'a de maître & d'habile homme, que le ton.

Dans l'abrégé de la vie de Confucius, dit le Nouvelliste, *on fait l'histoire du progrès de ses connoissances ; en voici la gradation qui m'a paru fort bizarre.* A quarante ans, il s'étoit rendu certain dans ses connoissances ; il n'hésitoit plus, & ses doutes s'évanouirent. A cinquante, il reconnut la providence & conçut la nécessité de rapeller toutes ses actions à la pure lumiére de la raison. *Peut-être que tout cela n'est pas écrit sans dessein ; quoiqu'il en soit comment peut-on vanter les hautes lumiéres d'un Philosophe, qui jusqu'à l'âge de cinquante ans a ignoré la providence ?*

Si le Nouvelliste eut lu dans les ou-

vrages de Confucius la vie de ce Philosophe, il eut vu que le progrès de ses connoissances est raporté par les auteurs Chinois de la maniére dont on le trouve dans mon ouvrage. Peu au fait de la maniére dont pensent & dont s'expriment les Chinois, la gradation lui a paru bizarre. Il en est à peu près du Nouvelliste, comme du François à Londres qui trouve que les Anglois ont l'air étranger. *Peut-être que tout cela*, ajoute le Nouvelliste, *n'est pas écrit sans dessein.* J'emprunte ses expressions pour lui répondre. *Il me semble que l'auteur n'auroit pas du prendre un air si mistérieux ... il y a quelque mistére que je ne saurois pénétrer* *. Je réponds plus positivement : le motif de mon travail est expliqué sufisament dans ma réponse à l'auteur des Nouvelles Eclésiastiques.

Pour justifier Confucius, il sufit de remarquer que c'est à la religion chrétienne que l'on doit l'exacte connoissance de la providence. Je ne prétens pas décider par là que Confucius ait eu cette connoissance exacte ; mais je dis qu'au moins il en avoit aproché assez, pour supposer dans ce Philosophe un grand fonds de réflexions, & pour lui mériter l'éloge qui lui est donné. La maniére dont il est loué, est remarquable par cette singularité, qu'elle paroit moins un éloge qu'une exposition, qu'un recit. La gradation du progrès de ses connoissances, peut mériter le nom de singuliére, mais ne mérite pas celui de bizarre. Enfin la Providence est un des principaux atributs de la divinité ; les Chinois ont sur la divinité de fausses idées : combien a-t'il falu détruire de préjugés pour faire connoître à cette Nation le vrai Dieu & sa providence ? Ainsi ce qui ne nous paroit point un digne objet d'éloges, peut l'être pour les Chinois. Le Nouvelliste faute de connoître le génie de cette nation, s'égare : il décide hardiment de tout ; moins de hardiesse, plus de capacité l'empêcheroient de se rendre méprisable.

Le Nouvelliste dit, *ce que l'auteur a écrit sur la religion des Chinois, n'est pas moins entortillé.* La secte des Lettrés a une religion particuliére. Ils semblent se faire une divinité de je ne sais quelle vertu répanduë dans l'univers, & sur tout dans le ciel matériel son principal instrument : si ce sont des athées, &c.

J'avouë que ce que j'ai dit de la religion des Chinois est fort *entortillé*, & je soutiens que s'il étoit autrement, il ne vaudroit rien, les Chinois n'aiant qu'une idée très confuse de la divinité. Tout le monde connoit le Décret de Clément XI : il est émané d'une congrégation établie pour les afaires Eclésiastiques de la Chine. Les dificultés sont proposées en forme de demandes & résoluës par des réponses. Le Pape n'a fait qu'aprouver ces réponses. On a aporté dans l'exposition des faits & dans les réponses relatives, toute la clarté & toute la précision possible, & je crois cependant que ce qu'on y dit ne paroitra pas moins *entortillé* que ce que j'ai dit. On voit dans ce que j'apelle ici une exposition des faits, que les Chinois Lettrés n'entendent autre chose par le mot Tien, que *je ne sais quelle vertu naturelle du ciel qu'ils estiment être le principe ou plûtôt le comprincipe de toutes choses, d'où il arrive qu'ils sacrifient au ciel pris en ce sens.* De la comparaison des termes du Décret avec les miens, résulte ma justification : cela prouve encore la justice du reproche que j'ai fait au Nouvelliste, qu'il est souvent peu au fait des choses dont il décide hardiment.

Le Nouvelliste ataque la suite de la phrase dont je viens d'expliquer une

* *Le sujet qui a donné lieu au Nouvelliste de me faire ce reproche est expliqué ci-après.*

partie : voici cette suite. *Si ce sont* (les Chinois Lettrés) *des Athées, c'en est une espece singuliére. L'erreur monstrueuse qu'ils suivent n'a pu entrer dans leur esprit qu'en s'acomodant à l'idée naturelle qu'on a de Dieu, & en donnant à leur être chimérique les traits de la divinité,* le Nouvelliste ajoute, *je suprime la suite qui donneroit encore plus de prise à une critique savante.* Cette suite est ce qui a été relevé, proposition quatriéme, par l'auteur des Nouvelles Eclésiastiques. Sur les paroles que je viens de raporter, le Nouvelliste demande : *Pourquoi mettre en probléme si les Chinois sont Athées ? fut-il jamais d'Athéisme plus décidé ?*

Je ne crois pas qu'on doive acuser d'athéisme une nation qui reconnoit le ciel, qui l'invoque, qui lui fait des sacrifices, où il y a un culte établi & des cérémonies réglées. C'est parce qu'ils ont été acusés d'athéisme par un savant critique qui a toujours saisi les ocasions de saper les fondemens de la religion, qu'on a proposé ce fait d'une maniére problématique, quoique véritablement il ne dût point l'être : & qu'on a ajouté que *l'erreur où ils sont, n'a pu entrer dans leur esprit qu'en s'acomodant à l'idée naturelle qu'on a de Dieu, & en donnant à leur être chimérique les traits de la divinité.* En éfet cette nation atribue à l'objet de son culte, une espece de justice, de science, de sagesse & de bonté. On est Athée pour ne reconnoître aucune divinité, & non pour en avoir une fausse idée; car si par cette raison on regardoit les Chinois comme Athées, on devroit aussi regarder comme tels, les Idolatres. C'est une autre question, s'il peut y avoir des peuples athées; la plûpart des Théologiens sont persuadés qu'il n'y a pas d'athées de bonne foi. C'est au sujet de ce que je viens d'expliquer, que le Nouvelliste me fait des reproches *de faire peu d'usage de ma Logique, d'enfanter des idées chimériques,* qu'il m'acuse *d'extravagance,* & qu'il dit qu'on reconnoît *l'ouvrage d'un jeune homme peu exercé dans la dialectique.*

J'ai démontré la justesse des idées que le Nouvelliste a si mal ataquées, que loin de faire cas de sa critique, je dois, pour éviter le juste reproche qu'on pourroit me faire de vouloir me revêtir d'une gloire étrangére, déclarer ici l'auteur dont j'ai emprunté les expressions critiquées. C'est un savant universellement reconnu pour un génie transcendant & Métaphisicien ; j'ai marqué dans ma réponse au Nouvelliste Eclésiastique, que cette idée de la religion des Chinois, étoit tirée des réflexions du P. Tournemine sur l'Athéisme.

Parmi les notes de l'Auteur, dit le Nouvelliste, *il y en a une qui me paroit singuliére.* C'est au sujet du Japon où les Chinois commercent, & d'où ils ils raportent beaucoup d'or. Je remarque qu'il n'y a point de mines d'or dans le Japon, que la recherche du pays dont il vient est intéressante, & que la découverte n'en seroit pas dificile si c'étoit celui que j'imagine. *La plûpart des Géographes* dit le Nouvelliste, *parlent du Japon comme d'un pays fertile en or.* Ces Géographes se trompent en cette ocasion. Le Nouvelliste ne devroit pas ignorer que l'on n'a point encore de cartes bien exactes des parties les plus reculées de l'Asie, & que ce que la plûpart des Géographes disent de ces pays, a été souvent copié dans des mémoires peu exacts. *J'avois,* dit le Nouvelliste, *d'abord soupçoné que l'auteur faisoit les Japonois inventeurs de la pierre Philosophale.* C'est mal à propos faire le mauvais plaisant. Le Nouvelliste n'a pas de disposition pour jouer ce role : le ridicule retombe souvent sur ceux qui ont voulu le donner. Il n'y a pas de relation de l'invention de la pierre Philosophale,

à la découverte d'un pays fertile en or. Sur l'air mistérieux qu'il me reproche, je lui répons, que c'eût été une dissertation trop longue & trop peu liée à mon sujet : que pour bien faire cette dissertation, il auroit falu avoir communication de certaines relations & mémoires qui sont dans les bureaux de la Marine, que cette dissertation seroit moins fondée sur des faits que sur un grand nombres de conjectures qui quadrent, & que peut être même on ne m'auroit pas permis de rendre cette idée publique ; car je sais positivement, qu'il y a eu des mémoires qu'on n'a pas voulu permettre d'insérer dans le Dictionnaire de commerce : il y a certaines choses dont on ne doit pas donner connoissance aux étrangers.

Ceux qui liront le Nouvelliste du Parnasse, doivent remarquer qu'il se sert souvent d'exclamations, & que c'est là le ressort, le sel, & la démonstration de ses critiques. Le ton imposant ne convient pas, mais surtout à ce Nouvelliste ; car on sait quel est l'auteur de cette satyre. Les exclamations ne sont pas propres pour instruire & éclairer l'esprit des Lecteurs, ce qui est le véritable objet de la critique.

RÉPONSE
AU JOURNALISTE DE TRÉVOUX.

Le Journaliste de Trévoux me donne des éloges que je ne mérite pas. Loin d'y être sensible, je les désavouë. Je redoute beaucoup moins sa critique, que ses éloges. Je crains que des éloges si outrés, ne me donnent un ridicule. La passion de tourner tout en ridicule est un vice afecté à notre nation, vice dificile à définir.

Suivant le Journaliste le titre de Gracian est simple, *Le politique D. Ferdinand le Catholique :* je le regarde comme un titre très-singulier, c'est un titre mystérieusement pompeux ; c'est plutôt une inscription qu'un titre : Mais fût-il simple, il ne s'ensuivroit pas qu'il fût exact, & qu'il désignât la nature de l'ouvrage, Je justifie celui que j'ai substitué, par les propres paroles de Gracian, *C'est plûtôt*, dit-il en parlant de son ouvrage, *la critique de plusieurs Rois, que le panégyrique d'un seul Roi.*

Le Journaliste trouve de l'ordre & de la méthode dans l'ouvrage de Gracian. Il éléve beaucoup cet ouvrage, & semble chargé du soin de le justifier. D'un autre côté le Nouvelliste du Parnasse semble acharné à le dégrader. Le proverbe est vrai, tout excès est vicieux. Je m'en tiens à ce que j'ai dit sur l'ouvrage de Gracian dans ma Préface. L'ordre que le Journaliste trouve dans Gracian, est un ordre imaginaire. Il y a plus de la moitié de l'ouvrage qui ne se peut raporter sous aucune des trois parties qui font la triple division que le Journaliste s'aplaudit d'avoir trouvée. Enfin quand même l'ordre trouvé par le Journaliste se trouveroit dans Gracian, cela seul ne feroit pas un ouvrage méthodique, il faudroit encore que l'on reconnût de l'ordre dans chaque partie, ce qui est impossible, puisqu'il n'y en a point. Le Journaliste des Savans est d'un sentiment contrai-

re à celui du Journaliste de Trévoux. *On conçoit bien*, dit le Journaliste des Savans, *qu'un livre dont le texte est un éloge outré de tous les talens vrais ou faux d'un Prince comparé avec presque tous les Princes qui l'ont précédé, & dont les notes sont des traits d'histoire tous détachés les uns des autres, ne peut jamais produire un extrait* METHODIQUE *& suivi.*

Les phrases Espagnoles raportées dans le Journal ont été si défigurées par l'Imprimeur, qu'il est quelquefois impossible de les deviner; & quelquefois ces erreurs font un sens ridicule qui se trouve favorable à la critique du Journaliste. Telle est cette phrase Espagnole raportée dans le Journal, *Que si todo Rey, para ser el primero de los hombres, ha de ser el* MAJOR *de los hombres, para ser el primero de los Reyes, ha de ser el maximo de los Reyes.* Ce qui traduit littéralement veut dire *que si tout Roi, pour être le premier des hommes, doit être le plus grand* (major) *des hommes; pour être le premier des Rois, il doit être le plus grand des Rois:* au lieu que le sens Espagnol est que, *pour être le premier des hommes, il en faut être le meilleur* (mejor); *pour être le premier des Rois, il en faut être le plus grand.* Cette phrase ainsi renduë n'a pas encore toute la beauté dont elle est susceptible. C'est pourquoi sans m'atacher servilement aux expressions de Gracian, j'ai préféré de n'être pas dans cette ocasion si fidéle traducteur, & de donner à sa pensée toute la force, & tout le sens que la réflexion y fait trouver. Gracian a voulu exprimer en quoi consiste la prééminence d'un homme sur les autres hommes, & celle d'un Roi sur les autres Rois; c'est par le dégré de bonté qu'il mesure l'une, il mesure l'autre par le dégré de grandeur: delà cette conséquence naturelle, *Les belles inclinations font l'honnête homme, & les grandes qualités font les grands Rois.* C'est de cette maniére que j'ai rendu la pensée de Gracian, & ce n'est pas la seule qui a eu besoin d'être plûtôt expliquée que traduite. Avec un peu de réflexion le Journaliste de Trévoux n'eût point avancé que ces phrases n'étoient point dans Gracian. Renvoier le Journaliste à lui-même, le faire souvenir de réfléchir, c'eût été sufisament lui répondre sur la dificulté que je viens d'expliquer, & sur plusieurs autres de cette nature qu'il seroit trop long, & assez inutile de réfuter.

Quelquefois la critique du Journaliste n'est fondée que sur son défaut de goût & de délicatesse. Voici la preuve de ce que j'avance. *Traduction littérale de* Gracian. *La postérité a cru que Xénophon avoit moins représenté ce qu'avoit été Cyrus, que ce que doit être un Monarque parfait.* J'ai traduit: *La postérité a cru que Xénophon avoit moins représenté ce qu'avoit été Cyrus, que ce qu'il devoit être.* J'en apelle à tout homme d'esprit & de goût. La pensée de Gracian est exactement renduë. Laquelle de ces deux traductions est la plus spirituelle, c'est le Lecteur qui doit le décider.

Le Journaliste toujours entousiasmé de Gracian, dit que c'est *un Auteur qui dit toujours des choses.* Gracian en dit souvent qui n'ont plus ou moins de sens, que suivant l'imagination du Lecteur qui en met peu ou beaucoup. Telle est cette phrase qui par elle-même ne dit rien, mais qui peut donner beaucoup à penser. *Avec la capacité, jeune on est vieux. Sans elle, vieux on est jeune.* J'ai cru qu'elle devoit être paraphrasée. La paraphrase est en caractére italique, & j'ai marqué dans une note de la même page que *les paraphrases sont quelquefois permises pour*

donner plus de clarté & plus de grace à la pensée d'un Auteur, pour en mieux exprimer toute la force & toute la beauté. Cette note qui devoit au cas de besoin, me servir de justification, n'a point arrêté la critique du Journaliste.

Le Journaliste me reproche de couper les phrases : le style du P. Courbeville dans les traductions de Gracian qu'il a données au Public, est périodique; mais cela n'en est pas mieux. On doit en traduisant un Auteur le copier autant qu'il est possible : on doit non seulement rendre ses pensées ; mais encore tâcher d'imiter son style; on doit à la vérité le copier d'une maniére qui embellisse, par exemple en ne faisant trouver que de la force où l'Auteur avoit mis de la dureté ; de la douceur & du naturel, où il y avoit de la foiblesse & de la négligence. Pour en revenir à Gracian, tout le monde sait que son style est concis, serré, & coupé. On doit ici remarquer la dificulté du Journaliste qui me reproche une paraphrase, & qui me reproche ensuite un style coupé : ce n'est pas avec cette rigueur dificultueuse que le Journaliste a rendu compte au public des traductions du P. Courbeville, qui ne sont point exemptes de défauts : l'on a même reproché à ce Pere d'être plutôt le Paraphraste que le Traducteur de Gracian. Mais le Journaliste est Jésuite, le P. Courbeville l'est aussi; l'état confond quelquefois les personnes, & le plus souvent on ignore ses défauts.

Le Journaliste raporte une phrase Espagnole que je parois avoir traduit dans un sens diamétralement oposé à celui de Gracian. Voici cette phrase telle que la raporte le Journaliste : *Depuso presto el arnès, el prudente de los Filipos de España*, au lieu que dans l'impression que j'ai qui est de Barcelone, il y a *dispuso* : le premier veut dire que *Philippe quitta de bonne heure le casque & la cuirasse*, & l'autre qu'*il les prit de bonne heure.* Voilà l'explication d'une des treize pages que renferme la critique du Journaliste.

Le Journaliste me reprend avec raison d'avoir fait sainte Héléne épouse de Constantin. La faute est grossiére; je m'en étois déja aperçu : elle est d'autant moins excusable, que l'inadvertance qui me l'a fait faire, avoit été précédée d'une autre inadvertance, savoir que c'est une adition de texte. *Un retranchement de texte*, remarque le Journaliste, *suit de près cette adition.* Il est vrai qu'il y a dans l'Espagnol, *la revolte de Gazelli & des Mammelus, &c.* & je n'ai mis que *la revolte des Mammelus, &c.* Dans l'impression de Gracian que j'ai, au lieu de *Gazelli* est *Gacele* ; ce mot se trouve si défiguré, qu'à moins d'avoir présente à l'esprit l'histoire de Soliman, il est très-dificile de le reconnoitre. D'ailleurs la supression du mot de *Gazelli* est peu importante : elle ne diminue rien de la pensée de Gracian : sa revolte étoit si intimement unie à celle des Mammelus, qu'exprimer l'une, c'est rapeller le souvenir de l'autre dans l'idée de ceux qui savent l'histoire du régne de Soliman. Le Journaliste auroit pu me reprocher d'avoir suprimé une phrase entiére de Gracian dont voici la traduction littérale : *Henri IV. de France envia telle fois la valeur des Espagnols.* C'est une phrase que j'ai passée volontairement, n'ayant su lui donner un sens raisonable.

On reconnoit que le Journaliste a fait une étude particuliére de la langue Espagnole. Il me reprend avec juste raison d'avoir traduit le mot de *Bombarda* par *Bombe* : c'est un *Canon.*

J'ai été trompé par la ressemblance des mots, & d'autant plus facilement, que pour exprimer un canon, on se sert plus communément du mot *Cañon*. Le Journaliste ataque malicieusement l'observation que j'ai faite ; que l'usage des bombes n'étoit pas connu lors de la naissance de Ferdinand, en substituant dans sa Critique au mot de *Bombe* celui d'*Artillerie*. L'invention de la bombe est postérieure à celle de l'artillerie. La premiere bombe, comme le remarque M. Blondel dans le premier chapitre de son Traité des Bombes, ne fut jettée qu'en 1588 au siége de la ville de Wachtendonch en Gueldres, que le Comte de Mansfeld assiégoit sous le Prince de Parme ; & Ferdinand mourut en 1516, après avoir régné quarante ans. Le Journaliste dans les endroits où il me reprend avec raison, outre sa critique : me faire des complimens & m'ataquer si vivement, c'est soufler le froid & le chaud. S'imaginer que de ces deux contraires l'un servira à faire croire l'autre, c'est faire injure à l'esprit & au discernement des Lecteurs. Ni moi, ni personne par conséquent ne sera la dupe des éloges qu'il me donne ; éloges outrés, semblables en cela à ceux que fait Gracian. Le Journaliste tout pénétré de Gracian, l'a imité ; c'est fort naturel. Le reproche que j'ai fait à Gracian, que *son imagination échaufée lui fait souvent avancer des choses peu exactes*, n'a plus lieu pour le trait dont il est question, mais on peut l'apliquer à d'autres endroits.

J'ai eu raison de reprocher à Gracian d'avoir loué ce qu'il avoit blâmé : c'est au sujet de Louis XI. Le Journaliste remarque que je conviens que c'est un Prince en qui le mélange du bien & du mal donnoit sujet de louer & de blâmer. Quelle épithète mérite un Critique qui tronque un passage ? c'est le cas où se trouve le Journaliste de Trevoux. Voici ce que j'ai dit, note 137. *Ce n'est point que Louis XI. ne mérite en même tems d'être loué & d'être blâmé ; mais lorsqu'on le fait, on devroit faire sentir en quoi il est blâmable, &c.* Le Journaliste a détaché le premier membre de cette phrase, & a laissé le second. Bien loin que Gracian ait fait cette distinction, il blâme Louis XI. précisément sur les mêmes choses sur lesquelles il l'avoit loué. En voici la preuve. Il dit page 86. *Tibére & Louis XI. doivent plus leur réputation aux commentaires de leurs historiens.... qu'à la prudence de leurs actions. Leur manie politique presque toujours inutile ; souvent très-funeste, les réduisit presqu'au point de perdre leurs Etats. Ils se flatéient d'acquerir par leurs afectations ce qu'ils ne pouvoient par leur mérite.* Et page 195 il dit, *La capacité est le fondement de la politique, ce grand art d'être Roi, qui ne peut se fixer que dans les grands génies, dans Louis XI. &c.* C'est une contradiction que le Journaliste, apologiste continuel de Gracian, ne sauroit justifier.

Le Journaliste, sur le reproche que j'ai fait à Gracian de n'avoir pas donné connoissance des Mémoires de Ferdinand qu'il indique, demande, *A qui, & pourquoi donner connoissance de ces Mémoires ?* Il est en vérité bien inutile de répondre à une critique de cette nature. Il ajoute que *Gracian les avoit du Duc de Nochéra, comme il l'insinuë dans sa Dédicace.* On peut sur ces paroles faire plusieurs observations. 1°. Si le Journaliste ne sait, comme il y a aparence, que par l'ouvrage de Gracian, que cet Auteur Espagnol eût ces Mémoires du Duc de Nochéra, il a très-mal exprimé sa

pensée ; il devoit dire, *Gracian insinuë dans sa Dédicace qu'il les avoit du Duc de Nochéra.* Il faut de l'atention pour saisir la diférence de ces expressions : Dans celle du Journaliste, ces termes, *comme il l'insinuë dans sa Dédicace*, ne paroissent qu'un suplément de preuve, & je veux dire que c'est s'exprimer d'une maniere fausse, si réellement ce n'est point un suplément de preuve, & qu'au contraire ce soit l'unique preuve. 2°. Gracian dans son ouvrage adresse la parole au Duc de Nochéra ; les termes du Journaliste feroient croire qu'il y a une Epître dédicatoire, il n'y en a point. 3°. Gracian n'insinuë dans aucun endroit de son ouvrage qu'il tint du Duc de Nochéra les Mémoires de Ferdinand : il dit positivement qu'il les doit à *un heureux hazard* ; & il n'eut point fait sa cour au Duc de Nochéra, en atribuant au hazard, ce qu'il auroit dû à ses bontés ? 4°. Quand même Gracian eût dit qu'il tenoit du Duc de Nochéra les Mémoires de Ferdinand, cela ne satisfait point l'esprit d'un Lecteur curieux à qui l'on cite des Mémoires, & que l'on ne met pas en état de les connoitre. Si aujourd'hui je faisois réimprimer l'ouvrage de Gracian, je substituerois une autre note à celle qui renferme le reproche fait à Gracian ; mais ce ne seroit point à cause des raisons alléguées par le Journaliste : ce seroit pour y substituer une note instructive, sçavoir que le titre d'un livre qui se trouve dans le Cathalogue des Historiens à la suite de la Méthode de l'histoire de M. l'Abbé Langlet Dufresnoy, semble indiquer qu'il y a des Mémoires imprimés de Ferdinand le Catholique. Voici ce titre traduit de l'Espagnol. *Parfaite raison d'Etat, déduite des actions de Ferdinand le Catholique, contre les Politiques Athées, par D. Jean Blasquès Mayoralgo, avec les Mémoires augustes & Panégyriques du même Roi Ferdinand, par D. François de Samaniego. In-4°. à Mexique, en 1646.* Je dois marquer ici que des Espagnols ont pû être savans, & ignorer le livre dont j'ai cité le titre, puisqu'il ne se trouve pas dans la Bibliothéque Espagnole de Nicolas Antoine.

Sur ces paroles de Gracian, *J'envie à Tacite & à Comines leur esprit, leurs plumes, mais non point leur Héros* ; j'ai remarqué que cette pensée n'est point à l'avantage de Ferdinand. Le Journaliste ne trouve pas mon reproche fondé. Tibére & Louis XI. étoient fourbes, & politiques ; & pour louer quelqu'un, le préférer à des personnes vicieuses, ce n'est point en faire le panégyrique en homme d'esprit & de goût.

Lleno el Oriente Tamerlan, mas de terror que de Señorio. Barbaro Cometa que con la facilidad con que se forjo, se deshizo ; y commençava assi en nuestros dias Gustavo Adolfo de Suecia. Voici la maniére dont le Journaliste eût voulu que le commencement & la fin de cette phrase eussent été traduits. *Tamerlan remplit plus de terreur l'Orient, que sa domination... Gustave de Suéde en nos jours commençoit de la sorte.* 1°. Ce François est mauvais : un livre ainsi traduit ne seroit pas suportable. 2°. Cette phrase, *Remplir plus de terreur un pays que de sa domination*, ne s'entend point ; & parce que Gracian n'a point été exact dans son expression, un Traducteur ne doit pas l'imiter dans ses défauts. Cette phrase veut dire que *Tamerlan n'a point maintenu sa domination, conservé la possession des pays qu'il avoit remplis de terreur* ; & j'ai marqué dans une note, que Gracian est dans l'erreur, puisque Tamerlan a laissé la Perse à ses

ses descendans ; & qu'ils régnent encore aujourd'hui dans le Mogol. 3°. Le Journaliste dit que *Gracian remarque seulement que ce Prince Tartare ne survéquit pas longtems à sa domination.* Gracian a dit en parlant de Tamerlan, *Barbare Cométe qui disparut avec la même promtitude qu'elle s'étoit formée.* Il n'est pas question ni de la naissance, ni de la mort de Tamerlan, mais du commencement, de la durée, & de la fin de ses courses victorieuses. Voici la maniére dont j'ai traduit cette phrase entiére : *Tamerlan remplit tout l'Orient de terreur, sans s'assûrer aucune possession : Barbare Cométe qui disparut avec la même promtitude qu'elle s'étoit formée. De nos jours Gustave Adolfe de Suéde sembloit vouloir l'imiter.*

Sur ce que j'ai remarqué que le sentiment du P. Daniel, savoir que *Clovis est le premier de nos Rois qui ait régné en-deçà du Rhin*, est un sentiment rejetté par la plûpart des Savans. Le Journaliste en critique ingénieux dit que *des Savans peuvent s'en tenir au sentiment du P. Daniel.* Je suis très-zélé partisan de son histoire : elle a ses défauts ; & l'éloge le plus grand que l'on en puisse faire, c'est de dire que c'est la moins imparfaite. Pour assûrer le fait dont il est ici question, il faudroit une dissertation historique, mais cette réponse au Journaliste de Trévoux est déja trop longue. Je crois qu'on eût pû me critiquer beaucoup mieux, j'en aurois été charmé, car je le répéte, n'aiant fait cet ouvrage que pour m'instruire ; on fût par-là entré dans mes vûes, on eût concouru à mon dessein. Il est de tous les âges, mais surtout de celui d'un jeune homme, d'aprendre, & d'être corrigé.

F I N.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé, *Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois, & Réponse à trois Critiques*, dont on peut permettre l'impression. Fait à Paris le 15 Juillet 1731.

CHERIER.

PERMISSION.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien-amé le Sieur ***, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un Manuscrit qui a pour titre: *Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois, & Réponses à trois Critiques*; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Presentes: Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Livre ci-dessus specifié, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée sous notredit contrescel; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVELIN, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVELIN, le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant, ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Fontainebleau le dix-neuviéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cens trente-un, & de notre Regne le seiziéme. Par le Roy en son Conseil, VERNIER.

Registré, sur le Registre VIII. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1188. fol. 195. conformément aux Reglemens confirmez par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 27 Juillet 1731.

Signé, P. A. LE MERCIER, Syndic.

De l'Imprimerie de G. F. QUILLAU, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

